

O I B T ACTUALITÉS DES Forêts Tropicales

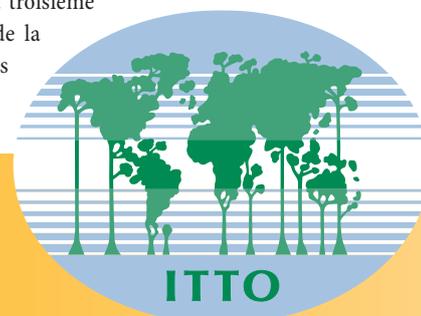
Bulletin d'information de l'Organisation internationale des bois tropicaux, destiné à promouvoir la conservation et la mise en valeur durable des forêts tropicales

Situation de la gestion des forêts tropicales 2011

En 1987, l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) avait diligenté une étude sur la gestion des forêts tropicales au sein de ses pays membres, laquelle a été publiée en 1989 (Poore *et al.*, 1989). Sa conclusion fut que, dans le monde, seule une partie infime des forêts tropicales étaient gérées de manière durable, en nuanciant toutefois qu'une superficie nettement plus importante satisfaisait à certaines des conditions – mais pas toutes – de la gestion durable. En 2006, la seconde étude publiée par l'OIBT (OIBT, 2006), qui a retenu l'année 2005 comme période nominale couverte par le rapport, a recensé des améliorations notables, qui demeurent toutefois loin d'être suffisantes.

Dans son Programme de travail biennal 2008–09, le Conseil international des bois tropicaux a prévu des dispositions pour que soit élaboré un rapport supplémentaire sur la situation de la gestion des forêts tropicales, et a mis des fonds à disposition pour aider ses pays membres à préparer des rapports nationaux qui en constitueraient l'une des sources d'information. On trouvera dans ce numéro spécial d'AFT un résumé du rapport (OIBT, 2011) qui est le fruit de ce processus et constitue la troisième étude parue sur la situation de la gestion des forêts tropicales sous les tropiques.

Numéro spécial: le résumé du tout dernier rapport de l'OIBT sur la situation de la gestion des forêts tropicales





Un iguane étendu sur une grume dans une forêt de Trinité-et-Tobago. Photo : J. Blaser

Sommaire ▶

Introduction	2
Situation de la gestion des forêts tropicales	9
Tableaux récapitulatifs	16
Conclusions et recommandations	21
Point de vue	28

Couverture de l'étude

La présente étude examine de nouveau les 33 pays membres tropicaux (désignés « pays producteurs de l'OIBT » dans les figures et tableaux ci-après) que couvrait le rapport de 2005. Le rapport intégral se divise en deux grandes parties : le présent aperçu général (qui, moyennant quelques modifications mineures, constitue le présent résumé) ainsi que les profils détaillés de chacun des pays producteurs membres de l'OIBT, regroupés par leur région d'appartenance comme suit :

Afrique – Cameroun, République centrafricaine (RCA), République démocratique du Congo (RDC), République du Congo (abrégée par « Congo »), Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana, Libéria, Nigéria et Togo.

Asie et Pacifique – Cambodge, Fidji, Inde, Indonésie, Malaisie, Myanmar, Philippines, Papouasie-Nouvelle-Guinée (PNG), Thaïlande et Vanuatu.

Amérique latine et Caraïbes – Bolivie (État plurinational de Bolivie, abrégé par « Bolivie »), Brésil, Colombie, Équateur, Guatemala, Guyana, Honduras, Mexique, Panama, Pérou, Suriname, Trinité-et-Tobago et Venezuela.

Pour toutes les données, 2010 est l'année nominale considérée dans le rapport – à savoir la période des cinq années qui suivent 2005, l'année retenue pour le précédent rapport de l'OIBT paru en 2006 –, sachant toutefois que l'année réelle à laquelle renvoient les données peut varier en fonction de leur disponibilité. Les annexes jointes au rapport intégral présentent des données sur la superficie des forêts tropicales, des tableaux récapitulatifs sur une série de paramètres concernant les pays producteurs membres de l'OIBT, des notes sur la méthodologie, une liste des essences tropicales ainsi que leur appellation commune par pays et un tableau qui présente la production de bois rond industriel par rapport à la superficie de la forêt de production dans les pays producteurs membres de l'OIBT.

Les forêts des pays de l'OIBT dans le contexte mondial

Dans le monde, la quasi-totalité des forêts tropicales fermées est répartie à travers 65 pays tropicaux, dont 33 sont membres de l'OIBT. Dans ces 65 pays, les forêts couvrent environ 1,66 milliard d'hectares, les pays membres de l'OIBT représentant 1,42 milliard d'hectares (85%) de cette superficie (tableau 1; figure 1). Parmi eux, les sept premiers en

termes de superficie forestière totale sont des pays producteurs membres de l'OIBT – Brésil (520 millions d'hectares), RDC (154 millions d'hectares), Indonésie (94 millions d'hectares), Inde et Pérou (68 millions d'hectares), Mexique (65 millions d'hectares) et Colombie (60 millions d'hectares). Pour la catégorie « forêt primaire », l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO, 2010) rapporte une superficie d'environ 887 millions d'hectares, dont les pays membres de l'OIBT représentent 96%. Au Brésil, la forêt primaire couvre une superficie de 477 millions d'hectares, soit plus de la moitié de l'ensemble des forêts tropicales primaires dans le monde.

Définitions

Dans une étude de cette envergure, qui puise dans une aussi grande diversité de sources (voir ci-après), il est essentiel de s'appuyer sur des définitions claires. On trouvera ci-après les définitions des termes les plus importants utilisés ici.

Forêt

Nous avons retenu ici la définition que la FAO donne de la forêt comme suit :

Terres occupant une superficie de plus de 0,5 hectare avec des arbres atteignant une hauteur supérieure à cinq mètres et un couvert arboré de plus de 10 pour cent, ou avec des arbres capables d'atteindre ces seuils *in situ*. Sont exclues les terres à vocation agricole ou urbaine prédominante (FAO, 2010).

Forêt tropicale

Conformément à l'Accord international sur les bois tropicaux de 1994, l'OIBT (2011) définit une forêt tropicale comme étant située entre les tropiques du Cancer et du Capricorne (de sorte que les forêts d'altitude situées sous les tropiques, qui sont en fait des types de forêt tempérée, sont néanmoins « tropicales »). Plusieurs pays producteurs – le Brésil, l'Inde, le Mexique et le Myanmar – possèdent d'importantes superficies de forêts hors tropiques. Si l'OIBT (2006) s'est efforcée de maintenir la distinction entre forêts tropicales et non tropicales, cela n'a toutefois pas été possible pour l'Inde, compte tenu de la base des données dont on dispose. On a néanmoins tenté de conserver cette distinction dans la présente étude, ce qui a posé des difficultés lorsqu'il a fallu comparer les résultats obtenus par deux études menées sur l'Inde, car les paramètres mesurés étaient souvent différents.



Rédacteurs Steven Johnson et Alastair Sarre

Traduction Claudine Fleury

Mise en page DesignOne

Actualités des Forêts tropicales (AFT) est un bulletin trimestriel publié en anglais, français et espagnol par l'Organisation internationale des bois tropicaux. Les articles ne reflètent pas nécessairement les opinions ou les politiques de l'OIBT. Les articles peuvent être réimprimés librement à condition que l'AFT et l'auteur(s) soient mentionnés. Prière de communiquer un exemplaire de la publication concernée à la Rédaction.

Imprimé au moyen d'encre végétales sur papier comprenant au minimum 80% de fibres recyclées à partir de déchets de consommation et 20% de pâte sans chlore originaire de forêts sous gestion durable.

Ce numéro spécial de l'AFT présente un résumé du rapport « Situation de la gestion des forêts tropicales 2011 » rédigé par Juergen Blaser, Alastair Sarre et Steven Johnson, que l'OIBT a publié en juin 2011. Le rapport intégral (version française à paraître vers la fin de l'année) et autres documents sont disponibles à l'adresse www.itto.int

L'AFT est diffusé **gratuitement** à plus de 15 000 particuliers et organisations dans plus de 160 pays. Pour le recevoir, il suffit de communiquer votre adresse complète à la Rédaction. Veuillez nous informer de tout changement d'adresse éventuel. L'AFT est également consultable en ligne sur le site www.itto.int.

International Tropical Timber Organization
International Organizations Center – 5th Floor
Pacifico-Yokohama, 1-1-1 Minato Mirai, Nishi-ku
Yokohama 220-0012, Japon
Tél: 81-45-223 1110
Fax: 81-45-223 1111
tfu@itto.int
www.itto.int

Photo de couverture : istockphoto/afby71

Figure 1 Pays boisés tropicaux et membres de l'OIBT

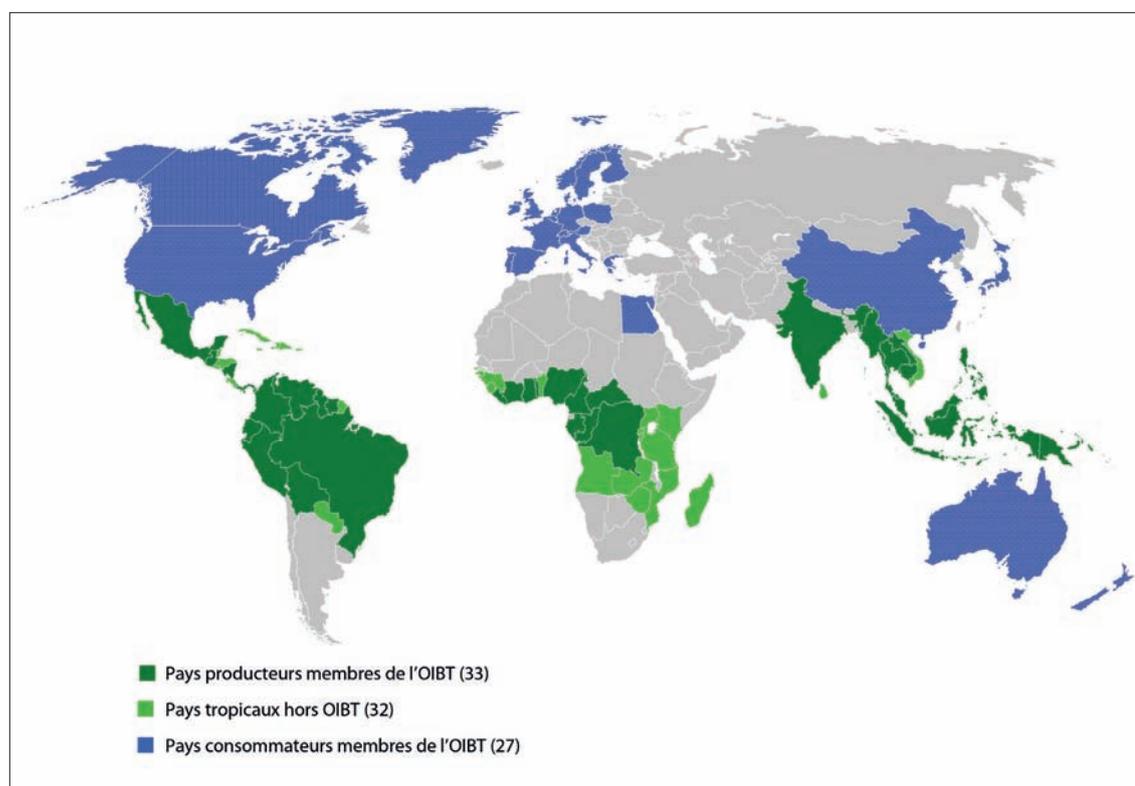


Tableau 1 Superficie de forêt tropicale dans le monde, par région

Région (nombre de pays)	Superficie forestière totale (millions d'ha)	% de forêt dans les pays producteurs de l'OIBT	Forêt primaire (millions d'ha)	% de > forêt primaire dans les pays producteurs de l'OIBT
Afrique tropicale (26)	440	61	102	98
OIBT (10)	270		100	
Autres (16)	170		2	
Asie et Pacifique tropicaux (16)	317	89	108	97
OIBT (10)	282		104	
Autres (6)	35		3	
Amérique latine et Caraïbes tropicales (23)	907	96	678	96
OIBT (13)	868		647	
Autres (10)	38		30	
Total mondial (65)	1 664	85	887	96
Total producteurs OIBT (33)	1 421		851	
Total hors OIBT (32)	243		35	

Note : Les totaux peuvent ne pas correspondre à leur somme exacte, car les chiffres ont été arrondis. « Autres » désigne les pays hors OIBT qui possèdent une surface significative de forêt fermée en zone tropicale. Quelques pays africains, dont une partie au moins du territoire se situe sous les tropiques – c.-à-d. Soudan, Éthiopie, Namibie et les pays de la ceinture du Sahel – ne sont pas pris en compte ici. Dans ces pays, si la savane ouverte revêt une valeur significative à divers titres, écologique, économique et social, du fait de leur faible productivité, ils ne sont pas de grands contributeurs de produits et services tropicaux, lesquels constituent le centre d'intérêt de l'OIBT (voir également ci-après la définition du domaine forestier permanent).

Source : FAO (2010). À noter toutefois que, pour plusieurs pays, la FAO (2010) ne fournit pas d'estimations sur leurs forêts primaires, y compris sur la vaste superficie forestière de la RDC, cas pour lesquels des estimations de l'OIBT ont été utilisées.

Forêt primaire

Le terme « forêt primaire » est employé dans certains profils de pays de même que dans le présent aperçu général. Les données sur la forêt primaire proviennent en grande partie de la FAO (2010), qui la définit comme suit :

Forêt naturellement régénérée d'espèces indigènes où aucune trace d'activité humaine n'est clairement visible et où les processus écologiques ne sont pas sensiblement perturbés.

Forêt fermée

La définition de la forêt fermée utilisée dans la présente étude concerne une forêt dont le couvert arboré couvre 60% ou plus de la surface au sol, projeté verticalement. Dans le cas de l'Inde, le pourcentage de couvert utilisé est de 40%, sachant qu'il s'agit là de l'unique mesure du couvert arboré dont on dispose pour ses forêts tropicales.

Gestion durable des forêts

L'OIBT (2005) définit la gestion durable des forêts (GDF) comme suit :

Le processus consistant à aménager des terres forestières permanentes en vue d'un ou de plusieurs objectifs de gestion clairement définis concernant la production soutenue de produits et services forestiers désirés sans excessivement porter atteinte à leurs valeurs intrinsèques et leur productivité future et sans entraîner trop d'effets préjudiciables à l'environnement physique et social.

Aux fins d'élaborer cette définition et de faciliter le suivi et l'évaluation de la GDF ainsi que l'établissement de rapports connexes, l'OIBT a mis au point un ensemble de critères et indicateurs (C&I) clés pour la gestion durable des forêts tropicales. Ces derniers recouvrent les aspects essentiels de la GDF et sont compatibles avec les sept éléments thématiques de la GDF qui sont spécifiés dans l'Instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts (Assemblée générale des Nations Unies de 2007). Associés à la définition de la GDF citée plus haut, ils constituent la base de l'évaluation de la GDF contenue dans ce résumé et dans le rapport intégral.

La définition de la GDF que nous donnons ici ne saurait s'appliquer à des forêts situées à l'intérieur d'aires protégées intégrales, où l'on n'extrait pas, en général, de produits forestiers. Elle pourra toutefois l'être à condition que l'extraction de « produits désirés » (des produits forestiers ou non forestiers – PFNL) y soit inexistante, ou quasiment, afin de pouvoir y réaliser la GDF.

Domaine forestier permanent

Dans ses politiques, l'OIBT souligne le besoin pour les pays de constituer un domaine forestier permanent (DFP), que l'OIBT (2005) définit ainsi :

Certaines catégories de terres, soit publiques soit privées, doivent être garanties par la loi et conservées sous couvert forestier permanent. Elles comprennent des terres affectées à la production de bois et autres produits forestiers, à la protection des sols et de l'eau et à la conservation de la diversité biologique, ainsi que des terres qui ont pour objectif de remplir une combinaison de ces fonctions.

L'OIBT (2011) et le présent résumé distinguent deux types de DFP : production et protection. Le DFP de production comprend les forêts naturelles et les forêts plantées, qui sont quantifiées séparément. Les chiffres indiqués pour le DFP de production se rapportent en général à des forêts relativement denses et donc les vastes étendues de savane (bien qu'elles soient comptabilisées sous forêt, telle que la FAO la définit, si leur couvert arboré est de 10% ou plus), ne sont en principe pas comprises dans le DFP de production. En général, le DFP de production comprend donc les forêts tropicales et les forêts plantées, à l'exception de celles qui ont été établies aux seules fins de la protection et que l'on aura jugées comme bénéficiant d'un statut « permanent ». D'une manière générale, on considère que le DFP de protection correspond à la superficie de forêt située à l'intérieur des

aires protégées désignées, où la production de bois et autres formes d'exploitation des ressources telles que l'exploitation minière ou la chasse commerciale ne constituent pas des affectations légales des terres.

Forêt plantée

Si le terme « forêt plantée » est préférable à celui de « plantation », on a toutefois utilisé indifféremment l'un et l'autre dans le présent rapport. L'OIBT (2005) définit la forêt plantée comme suit :

Un peuplement forestier qui a été créé par plantation ou ensemencement.

La FAO (2010) utilise quant à elle la définition suivante :

Forêt à prédominance d'arbres établis par plantation et/ou ensemencement délibérés.

Essentiellement complémentaires, elles forment toutes deux la définition de la forêt plantée utilisée ici.

Dans certains pays, la distinction entre « forêt plantée » et « forêt naturelle » est floue, notamment là où ont été plantées des espèces indigènes. Dans certains cas, ces forêts sont considérées comme étant « semi-naturelles » ; certaines forêts « semi-naturelles » ont été classées sous la catégorie « forêts naturelles », comme indiqué dans les profils des pays contenus dans le rapport intégral.

Sources des données

Les profils des pays (OIBT, 2011) ont été compilés à partir de plusieurs sources, dont les plus importantes furent néanmoins les rapports que les pays producteurs de l'OIBT ont été priés de soumettre suivant le modèle de rapport sur les C&I de l'OIBT à la demande de l'Organisation internationale des bois tropicaux. Les C&I de l'OIBT ont été révisés périodiquement à la lumière des expériences et développements intervenus au sein de la politique forestière internationale. Lors de l'étude précédente (OIBT, 2006), on avait puisé des informations dans les questionnaires soumis par les gouvernements des pays producteurs membres de l'OIBT sur la base de la série de C&I publiée en 1998. Mais l'OIBT a, en 2005, présenté une révision de ses C&I, à l'issue de laquelle le nombre d'indicateurs a été réduit et le modèle de rapport simplifié. Il a donc été demandé aux pays producteurs membres de l'OIBT de s'appuyer sur cette série révisée pour soumettre à l'Organisation les informations destinées à la présente étude.

D'autres séries de données ont aussi été consultées. On citera l'Évaluation des ressources forestières mondiales 2010 de la FAO, les rapports de pays soumis au Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier de la Banque mondiale, ainsi que d'autres telles que les séries de données en ligne que propose l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), le Centre mondial de surveillance pour la conservation rattaché au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE-WCMC) et les pays membres de l'OIBT. Les missions de diagnostic menées par l'OIBT à la demande de ses membres, les projets de l'OIBT sur le terrain, les ateliers de formation de niveau national sur l'application des C&I de l'OIBT, les visites sur le terrain, les rapports d'investigation par des organisations non gouvernementales (ONG) et les communications personnelles avec des

organisations ou particuliers offrant des connaissances spécialisées furent aussi de précieuses sources d'information. Ces sources, qui diffèrent en fonction du pays, sont répertoriées dans chacun des profils de pays. Certains pays ont fourni des cartes de leurs zones écologiques, types de forêts et autres paramètres pertinents. Ces cartes ont été insérées dans les profils de pays dans leur langue d'origine, dans le cas où leur résolution était adéquate.

Il va de soi que les données obtenues auprès de sources aussi diverses varient considérablement, ce qui a souvent posé des difficultés considérables pour les interpréter ; un aspect que nous aborderons par la suite.

Estimation de la superficie sous GDF

Afin d'évaluer les progrès accomplis vers la réalisation de la GDF, l'OIBT (2011) estime, pour chacun des pays producteurs membres de l'OIBT, la superficie de forêt naturelle qui peut être raisonnablement considérée comme étant gérée d'une manière qui soit, dans l'ensemble, compatible avec la GDF. Concernant le DFP de production, ces estimations ont été calculées en additionnant les unités forestières d'aménagement (UFA) : ayant été certifiées par un organisme indépendant ou dans lesquelles on constate que des progrès ont été faits en vue de leur certification ; ayant entièrement élaboré des plans à long terme (dix ans ou plus) d'aménagement forestier avec une information ferme sur la mise en œuvre effective de ces plans ; étant considérées comme des unités de forêts modèles dans leur propre pays et qui disposent d'informations sur la qualité de la gestion ; et/ou sont des unités forestières gérées par des collectivités locales ayant des droits de propriété/gestion sûrs et que l'on sait gérées selon des normes d'un niveau élevé.

Sachant que, s'agissant de déterminer les progrès qui ont été effectués vers la pérennisation, les tendances sont plus utiles que des mesures ponctuelles, l'évaluation de la GDF nécessite un suivi à long terme des valeurs forestières. Or, rares sont les forêts tropicales de production où c'est le cas. Pour certaines forêts, les informations sur les changements reposent donc sur des sources non confirmées ou n'ont pas été publiées.

Il faut savoir que, dans la plupart des cas, il s'agit d'estimations prudentes, puisqu'elles ne recouvrent que les zones boisées pour lesquelles l'on dispose d'informations sur la qualité de la gestion des forêts. Il est possible que des zones forestières additionnelles soient aussi correctement gérées, mais nous n'avons pas eu accès à des informations permettant de les recenser. Par conséquent, les estimations sur la GDF qui figurent dans l'OIBT (2011) concernent la superficie des forêts qui sont gérées d'une manière ne risquant guère de provoquer une réduction abusive sur le long terme au niveau des environnements biologique, physique et social (tel que compatible avec la définition de la GDF).

Dans la mesure où les données le permettaient, nous avons également calculé des estimations sur l'étendue du DFP de protection qui est gérée d'une manière considérée comme étant compatible avec la GDF. Ces estimations ont été obtenues à partir des informations fournies par les pays ainsi que d'autres sources, qui ne sont, pour la plupart, pas publiées. Les superficies retenues sont celles dotées de limites sûres et d'un plan



Nombre de populations vivant en Amazonie ont des modes de subsistance qui dépendent fortement des forêts. Photo : J. McAlpine

d'aménagement (généralement entièrement mis en œuvre, mais qui peut rester au stade de l'élaboration dans certains cas), qui sont en général considérées dans le pays et par d'autres observateurs comme étant bien gérées et ne sont pas confrontées à une menace significative de la part d'agents destructeurs.

Récents développements

Depuis la préparation du rapport de l'OIBT sur la situation de la gestion des forêts tropicales en 2005 (OIBT, 2006), la politique internationale a évolué de manière considérable. Certains de ces changements ont eu, ou risquent d'avoir, un effet significatif sur les efforts destinés à favoriser la GDF sous les tropiques. Dans la mesure où plusieurs sont également évoqués dans les profils des pays, qui constituent la deuxième partie du rapport, nous en donnons une brève présentation ci-après.

REDD+

La REDD (réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts) et sa forme plus aboutie, la REDD+, renvoient à des concepts qui n'étaient que balbutiants dans les débats sur les forêts tropicales en 2005. La REDD+ fait partie d'un plus large programme d'action pour le développement qui touche particulièrement au rôle des forêts tropicales dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci. Dans les négociations liées à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), ce terme est défini comme suit : « Des démarches générales et des mesures d'incitation positive pour tout ce qui concerne la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement ; ainsi que le rôle de la préservation et de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement » (CCNUCC, 2007). Devenue depuis 2008 un nouvel outil d'élaboration des politiques en matière de forêts tropicales, la REDD+ présente la possibilité d'apporter de nouveaux financements supplémentaires appréciables pour la gestion durable des forêts tropicales.

La REDD+ est axée sur la capacité des forêts, notamment sous les tropiques, à séquestrer et à stocker le carbone. Le carbone forestier est présent dans la biomasse vivante ou morte, aérienne ou souterraine (racines), dans la litière et dans le sol organique (collectivement appelés « puits de carbone »). Dans la plupart des forêts tropicales fermées, la biomasse vivante constitue de loin la plus importante composante du stock de carbone (bien qu'il y ait des exceptions, telles que les forêts de bruyère sur les sols podzols pauvres, et les forêts marécageuses de tourbière en particulier). Si le carbone peut s'accumuler rapidement dans les jeunes forêts plantées ou dans les peuplements forestiers récemment exploités, il s'évanouit en grande partie lors de l'extraction, à moins d'être maintenu sous la forme de produits ligneux. Une forêt primaire présente souvent la plus importante accumulation de carbone dans sa biomasse, mais séquestrera plutôt peu de nouveau carbone. Il convient de noter qu'une forêt de production sous gestion durable présente un bilan carbone neutre à long terme, à savoir qu'elle n'émet ni ne séquestre de carbone à longue échéance.

Les forêts séquestrent et stockent davantage de carbone que la plupart des autres écosystèmes terrestres et pourraient jouer un rôle important pour atténuer les changements climatiques. Toutefois, lorsqu'une forêt est rasée ou dégradée, le carbone qui y est stocké est libéré dans l'atmosphère sous la forme de dioxyde de carbone (CO₂) et autres gaz à effet de serre (GES), tels que le méthane. On estime que la déforestation tropicale aurait ainsi dégagé de l'ordre de 1 à 2 milliards de tonnes de carbone par an au cours des 20 dernières années, les estimations sur leur contribution aux émissions mondiales de GES pouvant atteindre jusqu'à 20% (par ex., Houghton, 2005). On ne dispose pas d'estimations sur la neutralisation des effets de la séquestration. Dans la plupart des pays tropicaux, la déforestation et la dégradation des forêts constituent les plus importantes sources d'émissions de GES. En Afrique, par exemple, la déforestation représente près de 70% du total de ces émissions (FAO, 2005). En outre, décimer les forêts tropicales contribue à détruire des puits de carbone d'importance mondiale qui séquestrent actuellement du CO₂ atmosphérique et sont cruciaux pour la stabilisation du climat à l'avenir.

La REDD+ a pour objectif de fournir des incitations financières afin d'aider les pays tropicaux à réduire volontairement leur taux national de déforestation, à conserver et gérer leur domaine forestier permanent sur des bases durables et à accroître leur couvert forestier par le reboisement et le boisement. Ce faisant, la REDD+ permettrait à la fois d'atténuer le changement climatique (en séquestrant et stockant le carbone), de conserver la biodiversité, de protéger d'autres produits et services écosystémiques, d'accroître les revenus des propriétaires forestiers et des aménagistes et de contribuer à traiter les problèmes liés à la gouvernance des forêts.

La mise en service de la REDD+ nécessitera un suivi et l'établissement de rapports précis ; les activités de gestion forestière que prévoient les dispositifs REDD+ seront vraisemblablement soumises à des examens extrêmement minutieux et à un niveau très élevé de responsabilisation au niveau international. Il faudra probablement adapter des concepts tels que le DFP ou la GDF pour pouvoir les utiliser dans les dispositifs REDD+. Dans le présent rapport, chaque profil de pays inclut des informations sur la vulnérabilité des forêts au changement climatique et la possibilité qu'a le pays de relever les défis et de saisir les opportunités que présente un régime international lié au changement climatique pour ses forêts tropicales.

Vulnérabilité des forêts au changement climatique

Le changement climatique et la variabilité du climat pourraient figurer parmi les plus graves menaces pesant sur le développement durable, avec des risques d'incidences nocives sur les ressources naturelles, les infrastructures physiques,

la santé humaine, la sécurité alimentaire et l'activité économique. Sous les tropiques, les forêts et paysages ruraux pourraient s'avérer particulièrement vulnérables aux effets de la variabilité du climat, par exemple aux phénomènes météorologiques extrêmes tels que les sécheresses (et les feux de forêt qui leur sont associés), les inondations ou les tempêtes. Dans le même temps, les forêts sont en mesure de réduire cette vulnérabilité tant sur le plan environnemental que social.

Dans nombre de pays tropicaux, il semble que le climat se modifie. Les données récentes (telles que présentées par l'OIBT, 2011) indiquent, par exemple, une augmentation des températures et des périodes sèches prolongées dans certaines régions, ou des précipitations accrues et des tempêtes tropicales plus fréquentes dans d'autres. Le Mexique affiche ainsi une température moyenne annuelle en hausse de 0,6 °C sur les quatre dernières décennies. Au Pérou, elle a augmenté de 0,3 °C au cours des 50 dernières années. Elle a progressé au Ghana de 1 °C depuis 1960, ce qui nuit à l'intégrité des écosystèmes forestiers. Face au changement climatique, les approches adaptatives de la gestion forestière vont prendre une importance croissante. Quel que soit le rythme de ce changement, des forêts saines sous GDF seront plus aptes à y faire face que celles qui seront affaiblies et/ou dégradées par la surexploitation.

Montée en puissance des parties prenantes locales

Dans nombre de pays, et pas seulement sous les tropiques, l'approche « verticale » a souvent gouverné la gestion forestière, à savoir qu'une administration forestière centralisée supervise les extractions dans de vastes surfaces de forêt ainsi que leur gestion. Or, ces dernières années, les populations riveraines de forêts, y compris les communautés autochtones, ont commencé à exprimer, aux niveaux national et international, leur vif souhait de disposer d'un contrôle accru sur les ressources locales. Cette tendance s'est vue renforcée aux Nations Unies, avec l'adoption, en 2007, de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, qui, entre autres :

- Déclare que les peuples autochtones ont droit « à ce que les traités conclus avec des États ou leurs successeurs soient reconnus, effectivement appliqués et à ce que les États respectent lesdits traités » .
- Prohibe la discrimination à l'encontre des peuples autochtones.
- Favorise la pleine et effective participation des peuples indigènes à toute affaire qui les concerne.
- Déclare que les États se concertent et coopèrent de bonne foi avec les peuples autochtones intéressés avant d'adopter et d'appliquer des mesures législatives ou administratives susceptibles de concerner les peuples autochtones, afin d'obtenir leur consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause.

Les effets de cette montée en puissance des parties prenantes locales varient. Au niveau international, l'influence accrue des peuples autochtones a des répercussions sur l'élaboration des politiques, notamment au niveau des organes liés au changement climatique tels que la CCNUCC ou le Fonds de partenariat pour le carbone forestier et le Partenariat REDD+.

¹ Le changement climatique désigne les changements à long terme des paramètres climatiques, tels que la température, tandis que la variabilité climatique renvoie aux changements à court terme et aux phénomènes météorologiques extrêmes, tels que les sécheresses et la fréquence ou l'intensité accrues des tempêtes.

En Amérique latine, on constate une modification notable du régime de propriété des forêts qui passe de l'État aux communautés autochtones et locales. On observe en Asie une tendance similaire, mais moins marquée, alors que l'Afrique affiche peu de changements (OIBT&RRI, 2009). Dans certains cas, ce phénomène a donné lieu à des regains de tension au niveau local et national au sujet des droits sur les terres et ressources.

L'importance croissante des parties prenantes locales a mis en relief les limites de ce qu'on a appelé le modèle de « conservation à grande échelle », qui veut que la biodiversité soit préservée en créant de vastes aires protégées, souvent sans tenir compte du régime traditionnel de propriété qui leur est associé, ou de leur utilisation, par les peuples autochtones et les populations locales. Ces dernières années, la position selon laquelle l'approche de la protection des forêts basée sur la conservation à grande échelle peut être nuisible dans les régions où les peuples autochtones et populations locales revendiquent des droits fonciers sur ces forêts trouve un écho accru. Au niveau international et dans nombre de pays, y compris certains pays tropicaux, des efforts sont menés pour renforcer la participation des peuples autochtones et des populations locales aux débats et décisions liés à la politique et pour réformer le régime foncier, y compris le régime forestier.

Services écosystémiques

On reconnaît de manière grandissante le rôle des forêts tropicales dans la fourniture de services écosystémiques, telle que la protection des bassins versants, la conservation de la biodiversité ou la séquestration du carbone. Dans plusieurs pays, des marchés permettant de faciliter la rémunération de ces services ont été créés, de même qu'à l'échelon mondial. Au niveau international, si le volume et le montant de ces paiements restent faibles, comme nous l'avons indiqué précédemment dans le contexte de la REDD+, les possibilités de les voir augmenter sont substantielles, notamment pour la séquestration du carbone.

Commerce des bois tropicaux

Le commerce des bois tropicaux est confronté à la concurrence accrue des bois non tropicaux et de divers produits de substitution tels que l'aluminium, les plastiques ou l'acier. En outre, certains marchés d'exportation exigent de manière croissante des preuves attestant que les bois importés sont d'origine légale et, dans certains cas, qu'ils ont été produits dans des forêts bien gérées ou encore qu'il sont certifiés comme étant de production durable. Dans certains pays, notamment en Afrique, il semblerait que ces exigences aient un effet sur la gestion des forêts.

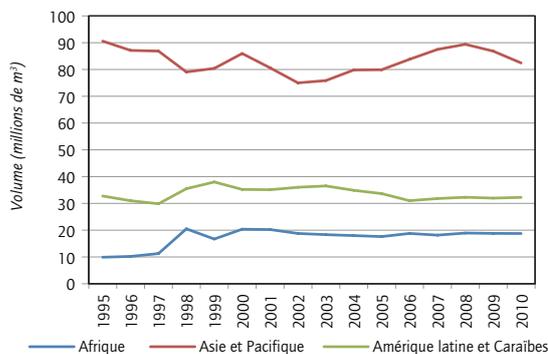
La figure 2 montre que la production officielle de bois (bois rond industriel ou grumes) a été plus ou moins stable pendant 16 ans, de 1995 à 2010, dans chacune des trois régions tropicales, les diminutions de la production en forêt naturelle chez certains étant compensées par des augmentations de la production en forêt plantée. La figure 3 présente des tableaux des indices des prix régionaux qui ont été obtenus en combinant les données des espèces qui sont suivies dans la publication de l'OIBT Examen annuel et évaluation de la situation mondiale des bois (OIBT, 2010). Ils montrent que, malgré la nature cyclique des marchés des produits bois tropicaux, la plupart ont enregistré



Une femme collecte des semences d'arbres Madhuca dans une forêt sèche de teck. Photo : J. Blaser

de modestes hausses de prix au cours de la décennie passée. Les grumes africaines et asiatiques (qui ont augmenté de plus de 60% en termes réels depuis janvier 2000, soit une augmentation moyenne d'environ 5% par an, se sont le mieux comporté, suite à la demande ininterrompue de la part de pays comme la Chine ou l'Inde et à l'offre restreinte (dont des interdictions d'exporter) dans plusieurs pays exportateurs. Les prix des sciages africains et latino-américains ont progressé de plus de 40% durant cette période (en moyenne d'environ 3,5% par an), tandis que les prix asiatiques se maintenaient à leurs niveaux de 2000 vers la fin de 2010. Les prix des contreplaqués asiatiques affichaient une hausse d'environ 20% par rapport à leurs niveaux de 2000 vers la fin de 2010 (une augmentation annuelle inférieure à 2%), tandis que les prix des contreplaqués d'Amérique latine progressaient d'environ 15%. Dans la plupart des pays exportateurs, même cette hausse moyenne annuelle des prix des grumes indiquée ci-dessus a tout juste suivi le rythme de l'inflation. Durant la seconde moitié de l'année 2008, la crise financière mondiale a fait sensiblement baisser les prix de la

Figure 2 Production de bois tropicaux, par région, 1995–2010



Note : Les chiffres reflètent les statistiques officielles sur la production émanant de la plupart des pays.

Source : OIBT (2010).

plupart des produits ligneux tropicaux (sans toutefois avoir de répercussions notables sur l'ensemble de la production de bois) qui, vers la fin de décembre 2010, n'avaient en général pas retrouvé leur niveau d'avant la crise.

Les exportations de contreplaqués tropicaux, qui furent autrefois le fer de lance du secteur dans plusieurs pays, ont remarquablement reculé depuis les années 90 (figure 4). Dans l'ensemble, plusieurs pays tropicaux se disent inquiets que leur secteur bois basé sur leurs forêts naturelles ne régresse, sachant que leurs marchés d'exportation clés se détournent des bois tropicaux naturels, que l'offre s'amenuise et que les prix stagnent ou n'augmentent que lentement.

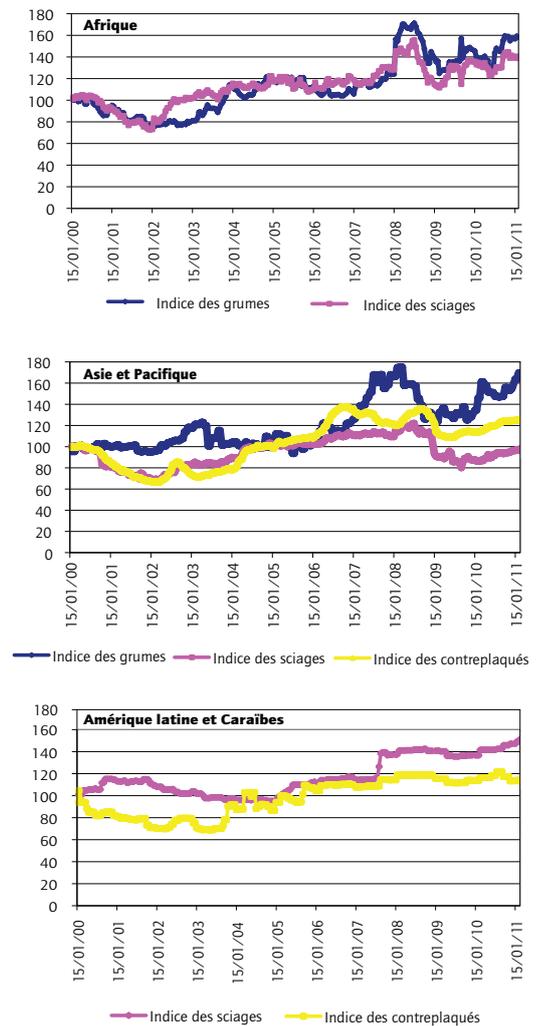
Toutefois, le secteur des bois tropicaux a également des opportunités de consolider sa position en adoptant la GDF, en améliorant sa commercialisation et en ayant recours à des technologies du bois innovantes. Chez certains gouvernements et segments de la filière, on pense qu'adopter la production de produits certifiés et à valeur accrue permettrait de tirer parti de l'« économie verte » qui se profile et aiderait à assurer un avenir viable au secteur des bois tropicaux provenant de forêts naturelles.

Mesures de lutte contre le commerce illicite des bois

Sur plusieurs marchés de consommateurs, on se montre de plus en plus sensible à la crédibilité des produits ligneux au plan environnemental. De nouvelles législations sur le commerce, politiques d'achats publics et préférences des acheteurs en faveur des bois d'origine légale vérifiée (le minimum requis) sont élaborées et appliquées. En 2008, les États-Unis ont adopté une législation (la Loi Lacey) aux termes de laquelle l'importation ou le commerce de produits ligneux qui ont été illégalement extraits sont désormais des délits criminels. Le Gouvernement du Japon a adopté une politique d'achats publics qui prévoit que seuls les produits ligneux légalement produits peuvent être achetés pour les projets publics. L'Union européenne a promulgué une législation qui oblige toute entité plaçant des produits ligneux sur son marché à mettre en œuvre des dispositifs de gestion qui fournissent l'assurance que lesdits produits sont d'origine légale. En outre, plusieurs États membres de l'Union européenne ont adopté des politiques de marchés publics qui exigent des bois produits de manière légale ou durable et la Commission européenne a émis des directives relatives aux marchés publics verts qui recommandent que des bois de production licite soient l'exigence minimale requise (FAO, 2011).

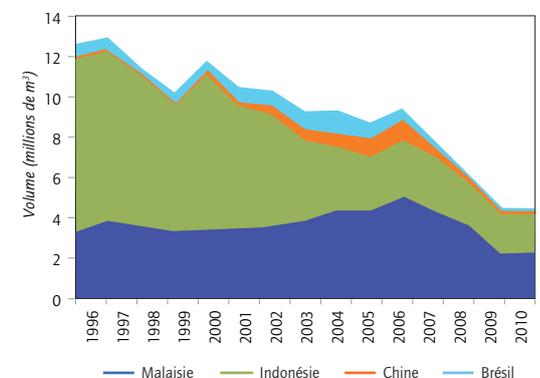
Sachant que ces mesures pourraient avoir des répercussions dramatiques sur le commerce des bois tropicaux, nombre de firmes et pays tournés vers l'export ont pris des dispositions pour adapter leurs systèmes de gestion afin de répondre à ces exigences du marché. Pour les aider dans leur démarche, l'Union européenne, dans le cadre de son Plan d'action relatif à l'application des réglementations forestières à la gouvernance et aux échanges commerciaux, apporte une assistance technique aux gouvernements, à l'industrie et aux ONG qui est destinée à améliorer la gouvernance forestière ainsi que la production et le commerce des produits ligneux licites. Dans certains cas, cette assistance est dispensée sur la base d'un « accord de partenariat volontaire » (APV) entre l'Union européenne et un pays exportateur de bois, qui, une fois conclu, est juridiquement contraignant entre les deux parties, en les engageant à faire uniquement commerce de bois légaux. Dans le cadre de ces APV, les pays exportateurs mettent au point des dispositifs permettant de vérifier la légalité de leurs exportations de bois vers l'Union européenne. L'Union européenne et ses États membres leur apportent un appui pour les aider à mettre en œuvre ces dispositifs. D'autres organisations aident également les pays tropicaux à traiter la question de la gouvernance forestière et de la légalité par une diversité de mesures. L'OIBT, par exemple, prête assistance à ses pays membres dans le cadre de plusieurs projets nationaux et de son programme thématique relatif à l'Application des lois forestières tropicales et au commerce.

Figure 3 Indices des prix des bois tropicaux, 2000–2010 (Janvier 2000 = 100)



Source: OIBT (2010).

Figure 4 Masse des exportations de contreplaqués tropicaux, principaux pays, 1996–2010



Source: OIBT (2010).

Situation de la gestion des forêts tropicales

Évaluation de la fiabilité des données

La capacité des pays à fournir des données pour les besoins de la présente étude a varié considérablement et aucun n'a été en mesure d'en communiquer pour l'ensemble des indicateurs. Dans certains cas, on a constaté des divergences en fonction du statut juridique des forêts : on pouvait par exemple avoir des données de bonne qualité sur les forêts de production, qui s'avéraient en revanche rares, voire inexistantes, s'agissant des forêts à l'intérieur d'aires protégées.

Il a été encore plus difficile aux nations fédérées de fournir des informations d'ordre national, car elles doivent compiler des données, parfois incohérentes, provenant de leurs États ou provinces. Cette question peut également se poser dans les pays en cours de décentralisation.

Toutefois, on a observé une nette amélioration dans les informations qu'ont soumises les pays producteurs membres de l'OIBT. Elle est manifeste dans le taux de réponse global. En effet, lors de l'étude de 2005, 21 pays sur 33 avaient soumis des rapports suivant le modèle prescrit, contre 32 sur 33 dans la présente étude (Vanuatu étant le seul pays à n'avoir pas soumis de rapport). En outre, le tableau 2 montre que, dans l'ensemble, la pertinence de leurs réponses s'est également améliorée.

En dépit des améliorations constatées dans les informations fournies par les pays, en règle générale, il convient de continuer à considérer les données dont on dispose pour la présente étude comme étant, dans nombre de cas, peu fiables ou, au mieux, incohérentes. En effet, dix pays ont omis de soumettre leur rapport suivant le format des C&I de l'OIBT, tandis qu'on a noté une insuffisance de données quantitatives récentes sur une série de paramètres. Pour un même paramètre, les estimations sont souvent divergentes en fonction de la source. Lorsque les sources sont crédibles, nous avons également indiqué les estimations contradictoires, en partie afin d'illustrer le degré d'incertitude associé aux données et en partie pour que le lecteur ait une idée réaliste des limites de ces estimations.

Lorsqu'on évalue les conclusions du rapport, il faut donc garder à l'esprit le fait que les données présentent d'importantes irrégularités.

On a ainsi constaté d'importantes divergences dans les estimations effectuées par la FAO (2010) et le PNUE-WCMC (2010) concernant la totalité du couvert forestier. Elles peuvent s'expliquer, du moins en partie, par les différentes méthodes utilisées pour préparer ces deux séries de données, mais elles compliquent toutefois toute tentative d'interprétation. En ce qui concerne la FAO (2010), ce sont les pays qui ont fourni leurs propres estimations, calculées de diverses manières. En revanche, le PNUE-WCMC (2010) a obtenu ses estimations (classées en trois catégories de couvert arboré – 10 à 30%, 30 à 60% et plus de 60%) au moyen d'images satellites MODIS, qui nécessitent une échelle minimale de 25 hectares pour obtenir une résolution satisfaisante. Dans l'approche retenue par le PNUE-WCMC (2010), tout pixel graphique contenant au moins 10% de couvert arboré a été décompté comme étant entièrement recouvert de forêt, ce qui donne des estimations du couvert forestier qui risquent d'être considérablement surestimées, comme l'indique le tableau 3.

Cette divergence relevée dans les données du couvert forestier en fonction de la source et de la méthode utilisée pour les recueillir illustre la difficulté de préparer des estimations qui soient cohérentes pour les nombreux paramètres forestiers qu'il convient de mesurer afin d'évaluer la situation de la gestion des forêts. Bien que les estimations du couvert forestier total fournies par le PNUE-WCMC (2010) ne soient pas utilisées par l'OIBT (2011), les données de cette source ont été employées de diverses manières. En outre, les cartes du couvert forestier que le PNUE-WCMC a produites pour chacun des pays membres de l'OIBT (et chaque région tropicale) à partir de ses propres estimations ont été incluses ici afin d'indiquer les zones présentant un couvert forestier significatif, tout en sachant que, dans l'ensemble, ces cartes le surestiment presque certainement.

Compte tenu du manque de cohérence des données, il est difficile de se livrer à des comparaisons entre les études de 2005 et 2010. Les sources, ou la méthodologie employée pour obtenir les données, sont souvent différentes. Par exemple, le Gouvernement du Brésil n'avait pas soumis son rapport sur les C&I pour l'étude de 2005, mais a fourni une grande quantité d'informations fort utiles pour celle de 2010. Les paramètres mesurés peuvent aussi afficher des écarts. Pour reprendre le Brésil en exemple, son domaine forestier tropical inclut souvent des forêts d'Amazonie situées sur la côte Atlantique, ainsi que dans le *cerrado* et le *caatinga*, bien que certaines parties de ces régions ne se trouvent pas en zone tropicale.

Tableau 2 Évaluation des réponses des pays, modèle de rapport sur les C&I de l'OIBT, par région

Critère*	Score moyen**							
	Afrique		A/P		ALC		Moyenne globale	
	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010
1. Conditions permettant l'AFD	1,6	2,3	2,1	2,0	2,3	2,3	2,0	2,2
2. Étendue et état des forêts	1,1	2,0	1,8	2,0	2,1	2,2	1,7	2,1
3. Santé de l'écosystème forestier	1,0	1,5	1,9	1,8	1,8	2,1	1,6	1,8
4. Production forestière	1,1	2,1	1,6	1,7	1,6	2,4	1,4	2,1
5. Diversité biologique	1,2	1,6	1,6	1,6	1,8	2,1	1,5	1,8
6. Protection du sol et de l'eau	0,9	1,2	1,4	1,7	0,9	1,9	1,1	1,6
7. Aspects socioéconomiques et culturels	1,2	1,9	1,8	1,8	1,7	2,1	1,5	1,9
Moyennes, tous critères confondus	1,2	1,8	1,7	1,8	1,7	2,2	1,5	1,9

Note : A/P = Asie et Pacifique ; ALC = Amérique latine et Caraïbes.

* La formulation des critères 2, 3, 4 et 6 a été légèrement modifiée. Les critères utilisés par l'OIBT (2006) étaient : 2) Sécurité de la ressource forestière ; 3) Santé et état de l'écosystème forestier ; 4) Flux des produits forestiers ; 6) Sol et eau. Toutefois, les scores obtenus sont comparables d'un rapport à l'autre.

** 0 = aucune information soumise ; 1 = informations soumises non pertinentes au rapport ; 2 = informations soumises en partie pertinentes au rapport ; 3 = informations soumises pertinentes au rapport.

2 République centrafricaine, Gabon, Indonésie, Inde, Libéria, Mexique, Myanmar, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Thaïlande et Trinité-et-Tobago.

Tableau 3 Comparaison des estimations de la superficie forestière

Pays	FAO (2010) et autres sources*	PNUE-WCMC (2010)
	(milliers d'hectares)	
RDC	112 000–154 000	224 000
Ghana	4 680	19 000
Guatemala	2 850–4 290	10 600
Honduras	5 190–6 660	11 000
Indonésie	94 400–98 500	182 000
Nigéria	9 040	52 300

* Les autres sources sont indiquées dans les profils des pays (OIBT, 2011).

S'agissant de savoir ce en quoi consiste un DFP, l'incertitude est souvent de règle. Dans plusieurs pays, il a été impossible de recenser un DFP, les données étaient ambiguës, aucune fonction particulière (par ex. production ou protection) n'avait été assignée à la forêt désignée au titre du DFP, ou encore il était impossible de déterminer exactement quelle surface d'un DFP légalement désigné était réellement boisée. Dans la mesure du possible, nous avons indiqué dans les profils des pays les anomalies relevées au niveau du DFP, et l'interprétation adoptée ici, pour les pays concernés. Dans le cas du DFP de protection, les informations sont souvent insuffisantes, car la gestion des aires protégées relève d'une juridiction différente de l'institution qui a communiqué le rapport à l'OIBT, sachant en outre que la communication interne entre ces institutions est souvent loin d'être parfaite.

Compte tenu de leur manque de cohérence, il convient donc de considérer avec prudence les données présentées dans le rapport intégral. Cela dit, on peut tirer en toute légitimité des conclusions d'ordre général sur la situation de la gestion des forêts tropicales, et sur les changements intervenus depuis 2005, en fonction des résultats indiqués ci-après.

Superficie forestière et déforestation

Le tableau 4 indique les estimations de la superficie forestière totale, de la superficie totale de forêt fermée et de la superficie de forêt plantée dans les pays producteurs membres de l'OIBT. On constate que la plus grande surface de forêt et de forêt fermée se situe dans la région Amérique latine et Caraïbes, dû principalement au Brésil, qui dispose d'une superficie de forêt estimée à 520 millions d'hectares (forêt non tropicale comprise), dont 265 millions d'hectares de forêt fermée selon les estimations.

Dans les pays producteurs membres de l'OIBT, la superficie totale de forêt plantée de production est estimée à 22,4 millions d'hectares, dont plus de la moitié se situe dans la région Asie et Pacifique. Comparé à d'autres sources, telles que la FAO (2010) et l'OIBT (2009a), il s'agit d'un chiffre faible, qui indique que la superficie de forêt plantée a diminué de moitié depuis l'étude de 2005 (qui rapportait un chiffre de 44,8 millions d'hectares). Toutefois, la totalité de cette régression apparente est imputable à l'Inde, où les 32,6 millions d'hectares communiqués par l'OIBT (2006) sont désormais considérés comme une surestimation notable, qui a été ramenée à 5,60 millions d'hectares dans le présent rapport. Ce recul apparent de 27 millions d'hectares en Inde s'explique d'une part par le fait que seule la superficie de forêt tropicale a été prise en compte dans le rapport de l'Inde, d'autre part par les définitions divergentes de « forêt plantée » (l'estimation la plus élevée inclut les forêts « naturelles » qui ont fait l'objet de plantations d'enrichissement au moyen d'espèces locales, notamment du teck), et en partie aussi par les taux de survie des forêts plantées nouvellement créées, qui seraient très faibles sur le Sous-Continent indien. Ce recul de la superficie de forêt plantée en Inde qui a été rapporté est partiellement compensé dans les totaux régional et mondial indiqués dans le tableau 4 par les progressions enregistrées dans certains pays, les plus importantes (en superficie brute) se situant au Brésil, en Colombie, en Malaisie, au Myanmar et au Pérou.

Dans la plupart des pays producteurs membres de l'OIBT, durant la période 2005–10, les taux de déforestation se situent en général nettement en deçà de 1%. Les pays qui présentent un taux supérieur sont le Togo (5,75%), le Nigéria (4,0%), le Ghana (2,19%), le Honduras (2,16%), l'Équateur (1,89%), le Guatemala (1,47%), le Cambodge (1,22%) et le Cameroun (1,07%) (FAO, 2010).

Tableau 4 Superficies totales de forêt, de forêt fermée et de forêt plantée, producteurs de l'OIBT par région, 2010

	Afrique	A/P	ALC	Total
	millions d'ha			
Superficie totale de forêt*	270	282	868	1 421
Superficie totale de forêt fermée**	153	162	497	811
Superficie totale de forêt plantée**	0,95	12,0	9,4	22,4

Note : Les totaux peuvent ne pas correspondre à leur somme exacte, car les chiffres ont été arrondis. A/P = Asie et Pacifique ; ALC = Amérique latine et Caraïbes.

* Source : FAO (2010) ; ces estimations incluent la forêt non tropicale au Brésil, au Inde et au Myanmar. La superficie totale de forêt inclut la forêt naturelle et plantée.

** Source : Profils des pays (OIBT, 2011).



Un premier dépôt transitoire de grumes dans la zone tampon du Parc national de Pulong Tau au Sarawak (Malaisie) avec le Mont Batu Lawi en arrière-plan. Photo : J. Blaser

Domaine forestier permanent

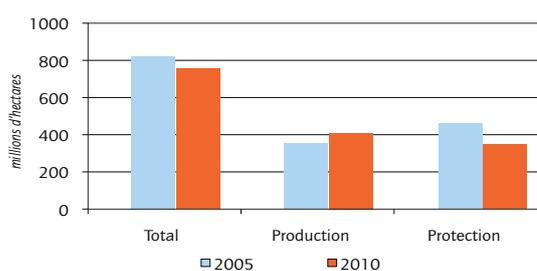
Dans l'ensemble, dans les pays producteurs membres de l'OIBT, l'ensemble du DFP tropical en forêt naturelle indiqué ici (761 millions d'hectares) est moins étendu que celui rapporté en 2005 (814 millions d'hectares ; tableau 5 ; figure 5). Cet écart ne s'apparenterait toutefois pas à une réelle réduction du DFP. En effet, comme nous l'avons indiqué précédemment, le Gouvernement du Brésil n'avait pas soumis de données pour l'étude 2005 ; par conséquent, le recul global du DFP total estimé au Brésil (ainsi que les écarts dans les estimations du DFP de production et de protection) entre les études de 2005 et 2010 s'explique très vraisemblablement par les définitions divergentes de ce que constitue un DFP, plutôt que par une évolution sensible de son statut juridique ou de sa superficie forestière. En Inde, les estimations du DFP pour 2005 et 2010 renvoient à différents types de forêts ; en 2010 seul le DFP situé dans la partie tropicale de l'Inde a été pris en compte, alors que l'estimation de 2005 incluait aussi le DFP en zone de forêt tempérée. Si on omet le Brésil et l'Inde, la superficie du DFP en zone tropicale a alors quelque peu augmenté entre les deux études.

Soixante-trois pour cent (482 millions d'hectares) de l'ensemble du DFP tropical en forêt naturelle se trouvent dans la région Amérique latine et Caraïbes, 22% (167 millions d'hectares) dans la région Asie et Pacifique et 15% (112 millions d'hectares) en

Afrique. Le Brésil représente 40% (310 millions d'hectares) de la totalité du DFP de l'ensemble des producteurs de l'OIBT, et environ un tiers de l'ensemble du DFP tropical de production en forêt naturelle. Au nombre des pays disposant d'un important DFP en forêt naturelle figurent également l'Indonésie (65,9 millions d'hectares), la RDC (48,3 millions d'hectares), la Bolivie (38,2 millions d'hectares) et le Pérou (38,1 millions d'hectares).

À l'origine, le concept de DFP avait été conçu pour les forêts appartenant à l'État et sous contrôle centralisé. S'il garde toute son importance pour la GDF et risque aussi de s'avérer crucial pour la REDD+, dans nombre de pays, son statut juridique, son

Figure 5 Total du DFP de production et de protection en forêt naturelle, producteurs OIBT, 2005 et 2010



Source : Profils des pays (OIBT, 2011).

Tableau 5 Total du DFP de production et de protection en forêt naturelle, producteurs OIBT, par région

Région	Total DFP		DFP en forêt naturelle		Dont				DFP en forêt plantée	
	2005	2010	2005	2010	DFP de production		DFP de protection		2005	2010
					2005	2010	2005	2010		
millions d'ha										
Afrique	111	113	110	112	70,5	68,2	39,3	43,7	0,82	0,95
A/P	206	179	168	167	97,4	108	71,0	58,4	38,3	12,0
ALC	542	491	536	482	185	227	351	256	5,60	9,4
Total	859	783	814	761	353	403	461	358	44,8	22,4

Note : Les totaux peuvent ne pas correspondre à leur somme exacte, car les chiffres ont été arrondis. A/P = Asie et Pacifique ; ALC = Amérique latine et Caraïbes.

Source : Profils des pays (OIBT, 2011).

recensement et sa délimitation au sol demeurent toutefois problématiques. Et ce n'est pas toujours faute d'essayer. Des conflits au sujet du régime foncier, qui seront abordés en détail dans la suite, restent à résoudre et compliquent les efforts faits pour désigner un DFP ou assurer sa sécurité sur le terrain. La tendance à l'expansion du régime de propriété de type communautaire ne signifie pas pour autant que le concept de DFP n'ait plus sa raison d'être, mais il devra peut-être être repensé.

Dans nombre de pays, il existe encore de vastes surfaces de forêt hors DFP. Elles sont parfois délibérément mises de côté en vue de leur conversion ultérieure à d'autres affectations – agricoles par exemple, ou de leur classement en réserve. Il arrive aussi parfois que les plans d'affectation des sols – s'ils existent – ne soient pas suivis et que la forêt – y compris dans certaines parties du DFP – soit divisée en parcelles et convertie à d'autres affectations de manière aléatoire, mettant ainsi en péril les efforts menés pour réaliser la GDF.

DFP de production en forêt naturelle

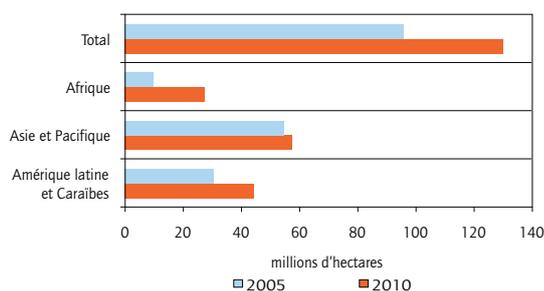
La superficie totale du DFP de production en forêt naturelle dans les pays producteurs de l'OIBT qui est rapportée ici est de 403 millions d'hectares (53% du DFP total), contre 353 millions d'hectares en 2005 (tableau 6). Concernant le Brésil, l'estimation de 2010 est nettement plus élevée qu'en 2005 (135 millions d'hectares contre 98,1 millions d'hectares), et plus importante que dans la plupart des pays de la région Amérique latine et Caraïbes, ou qu'en Inde et au Myanmar. La superficie estimée du DFP de production en forêt naturelle a diminué en Indonésie, de 46 millions à 38,6 millions d'hectares.

Dans les pays africains membres de l'OIBT, le DFP de production est demeuré relativement stable entre les deux études, bien qu'on relève une augmentation en RCA et une diminution au Cameroun et au Congo. Sur les 403 millions d'hectares du DFP de production en forêt naturelle, 165 millions d'hectares sont exploitables (c.-à-d. qu'ils sont sous concessions, font l'objet de permis d'exploitation forestière, ou de droits de coupe alloués à des communautés), soit une progression de 14 millions d'hectares comparé à 2005.

Plans d'aménagement

Entre les études 2005 et 2010, la superficie du DFP de production en forêt naturelle a augmenté dans chacune des régions (figure 6). Dans l'ensemble, on estime que 131 millions d'hectares du

Figure 6 Superficie du DFP de production sous plans d'aménagement, producteurs OIBT par région, 2005 et 2010



Source : Profils des pays (OIBT, 2011).

DFP de production en forêt naturelle font l'objet de plans d'aménagement, soit 35 millions d'hectares de plus depuis 2005. On constate des augmentations sensibles de cette surface en Bolivie, au Brésil, au Cameroun, au Congo, en RDC, au Gabon, au Myanmar, au Pérou et au Venezuela, mais une diminution en Indonésie. En Amérique latine notamment, une vaste surface du DFP qui n'est ni exploitée ni soumise à des plans d'aménagement risque d'être menacée en raison de sa situation isolée. Ce changement estimé dans la superficie pourrait s'expliquer en partie par les meilleures informations dont on dispose.

Forêt certifiée

Entre 2005 et 2010, la superficie du DFP de production en forêt naturelle a augmenté dans chaque région (figure 7). Toutes trois régions confondues, la superficie de forêt certifiée a progressé, passant de 10,5 millions à 17 millions d'hectares, soit une progression de 63% (1,3 million d'hectares par an). En termes de pourcentage, la croissance la plus importante intervient en Afrique, où la superficie de forêt certifiée a plus que triplé, passant de 1,48 million à 4,63 millions d'hectares.

Cette tendance haussière généralisée que l'on observe dans la superficie de forêt certifiée masque toutefois un recul dans certains pays. En Bolivie, par exemple, elle a diminué de 500 000 hectares entre les deux études et chuté d'environ 150 000 hectares au Mexique.

Sous GDF

La superficie du DFP de production considérée comme étant sous GDF a augmenté entre les deux études de 2005 et 2010, de 25,2 millions à 30,6 millions d'hectares, soit une augmentation

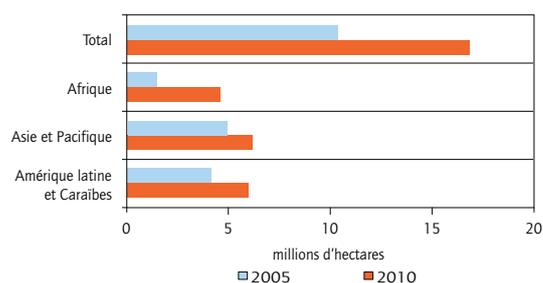
Tableau 6 DFP de production en forêt naturelle, producteurs OIBT par région, 2005 et 2010

Région	Total		Total exploitable		Sous plans d'aménagement		Certifié		Sous gestion durable	
	million ha									
	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010
Afrique	70,5	68,2	44,0	45,7	10,0	28,0	1,48	4,63	4,30	6,56
A/P	97,4	108	72,5	62,8	55,1	58,0	4,91	6,37	14,4	14,5
ALC	185	227	34,7	56,9	31,2	44,7	4,15	6,02	6,47	9,51
Total producteurs OIBT	353	403	151	165	96,2	131	10,5	17,0	25,2	30,6

Note : Les totaux peuvent ne pas correspondre à leur somme exacte, car les chiffres ont été arrondis. A/P = Asie et Pacifique ; ALC = Amérique latine et Caraïbes.

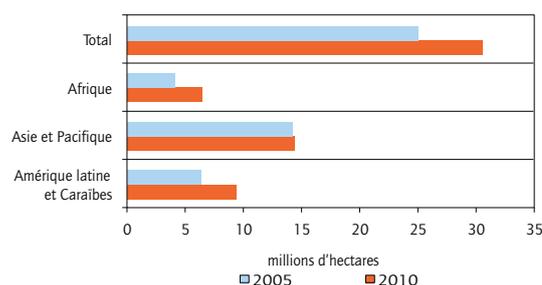
Source : L'OIBT (2006) pour les estimations de 2005 et les profils des pays (OIBT, 2011) pour les estimations de 2010.

Figure 7 Superficie du DFP de production certifié en forêt naturelle, producteurs OIBT par région, 2005 et 2010



Source : Profils des pays (OIBT, 2011).

Figure 8 Superficie du DFP de production en forêt naturelle sous gestion durable, producteurs OIBT par région, 2005 et 2010



Source : Profils des pays (OIBT, 2011).

d'environ 20% (1,1 million d'hectares par an). Ce malgré le recul sensible intervenu dans la superficie sous GDF en PNG (où l'estimation avancée dans l'étude de 2005 était probablement largement surestimée) et des diminutions moins marquées dans plusieurs autres pays, tels que la Côte d'Ivoire, le Ghana ou le Nigéria. La figure 8 montre que cette superficie est restée stable dans la région Asie et Pacifique, mais qu'elle a augmenté en Afrique et dans la région Amérique latine et Caraïbes.

DFP de production en forêt plantée

Les pays producteurs de l'OIBT disposent d'une superficie de forêt plantée de production de bois estimée à 22,4 millions d'hectares, dont 54% dans la région Asie et Pacifique, 42% dans la région Amérique latine et Caraïbes et seulement 4% en Afrique (tableau 5).

DFP de protection

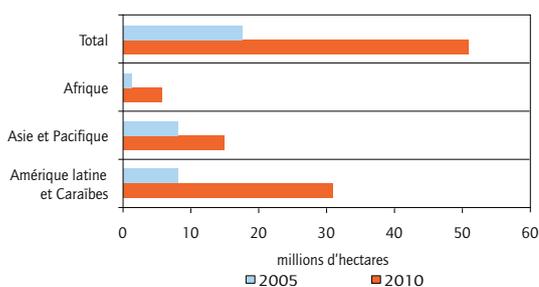
Concernant le DFP de protection en forêt naturelle, la superficie communiquée ici est de 358 millions d'hectares (47% du DFP total), comparé à 461 millions d'hectares en 2005 (tableau 7). En ce qui concerne le Brésil, le DFP de protection estimé est considérablement moins élevé en 2010 (175 millions d'hectares) qu'en 2005 (271 millions d'hectares), écart qui, combiné au recul du DFP de protection en Inde (de 25,6 millions à 4,54 millions d'hectares), représente la majeure partie de cette régression. Dans la plupart des autres pays, il a augmenté ou est demeuré relativement stable, à l'exception du Suriname, du Mexique et de la RDC. Tous ces reculs apparents s'expliquent davantage par la meilleure qualité des informations fournies, qui ont permis de calculer des estimations plus précises, que par une modification du statut légal.

Plans d'aménagement

En 2010, la superficie estimée du DFP de protection dotée de plans d'aménagement forestier (51,9 millions d'hectares) est nettement plus élevée que l'estimation de 2005 (17,8 millions d'hectares). En termes de pourcentage, la plus importante augmentation régionale intervient en Afrique et, en termes de superficie brute, dans la région Amérique latine et Caraïbes (figure 9).

Cette progression générale que l'on constate en 2010 pourrait s'expliquer en partie par les meilleures informations disponibles. Ainsi, on ne disposait pas de données en 2005 sur l'étendue du DFP de protection couverte par des plans d'aménagement au Myanmar, alors qu'une estimation de 5,33 millions d'hectares a

Figure 9 Superficie du DFP de protection dotée de plans d'aménagement, producteurs OIBT par région, 2005 et 2010



Source : Profils des pays (OIBT, 2011).

Tableau 7 DFP de protection, producteurs OIBT par région, 2005 et 2010

Région	Total		Sous plans d'aménagement		Sous gestion durable	
	2005	2010	2005	2010	2005	2010
Afrique	39,3	43,7	1,22	6,0	1,73	4,38
A/P	71,0	58,4	8,25	15,0	5,15	6,06
ALC	351	256	8,37	30,8	4,34	12,3
Total	461	358	17,8	51,9	11,2	22,7

Note : A/P = Asie et Pacifique ; ALC = Amérique latine et Caraïbes.

Source : Profils des pays (OIBT, 2011).



Des grumes de *Ceiba pentandra* prêtes à être transformées dans une usine de contreplaqués ivoirienne. Photo : J. Blaser

été communiquée en 2010. Quoi qu'il en soit, on observe une réelle expansion du recours à des plans d'aménagement dans les aires protégées. Par exemple, le Cameroun enregistre des progrès considérables dans l'élaboration de plans d'aménagement (2,23 millions d'hectares du DFP de protection sont aujourd'hui couverts, contre zéro en 2005), au Gabon, des plans d'aménagement provisoires sont désormais en place sur environ 1,23 million d'hectares du DFP de protection, et environ 11,6 millions d'hectares du DFP de protection au Pérou font aujourd'hui l'objet d'un plan d'aménagement sous une forme ou une autre.

Sous GDF

La superficie estimée du DFP de protection gérée de manière durable a doublé au cours de la période couverte par le présent rapport, passant de 11,2 millions d'hectares en 2005 à 22,7 millions d'hectares en 2010. Cette augmentation est en majeure partie imputable à l'Afrique et à la région Amérique latine et Caraïbes où la superficie a presque triplé (figure 10).

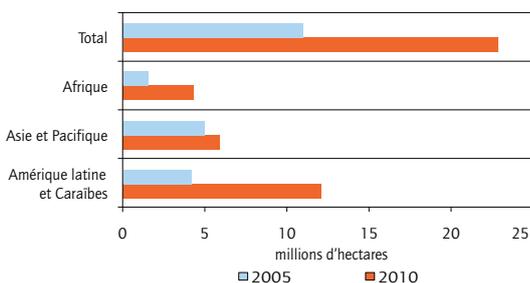
Dans une très large mesure, cette augmentation apparente s'explique par un meilleur accès aux informations disponibles sur la gestion des aires protégées. En 2005, aucune estimation

de la superficie du DFP de protection sous GDF n'avait été formulée pour 19 des 33 pays producteurs membres de l'OIBT ; en 2010, des estimations ont été calculées pour l'ensemble des pays, sauf sept. Cela dit, la rémunération des services écosystémiques, et les donateurs internationaux, dont les ONG, jouent un rôle grandissant dans le financement de la gestion des aires protégées au sein des pays tropicaux et aident ainsi à assurer la gestion durable du DFP de protection.

Pour que les aires protégées jouent un rôle concret dans la conservation de la biodiversité, il est essentiel que, entre autres mesures, d'importants échantillonnages de chaque type de forêt soient conservés dans toutes les écorégions où ils sont présents. Pour ce faire, il est nécessaire de procéder à une division en écorégions et à un classement des types de forêts. Plusieurs classifications ont été élaborées à cette fin. Le « cadre des écorégions » du *World Wide Fund for Nature* (WWF) (Olson *et al.*, 2001) a été récemment utilisé par Coad *et al.* (2009) dans leur étude sur les progrès accomplis vers les objectifs de la Convention sur la diversité biologique (CDB) en matière de couverture des aires protégées. Ce cadre distingue cinq écorégions tropicales – Néotropique, Afrotropique, Indomalaise, Australasie et Océanie – et recense douze types de forêts tropicales (auxquels s'ajoutent quelques surfaces au « couvert arboré irrésolu »). Pour chacun de ces types de forêts, Coad *et al.* (2009) ont estimé la superficie de forêt correspondant aux catégories I à IV d'aires protégées de l'UICN dans le monde, comme indiqué au tableau 8.

Eu égard à la couverture des aires protégées, l'un des objectifs de la CDB est : « au moins 10% de chacune des régions écologiques dans le monde sont effectivement conservés ». Le tableau 8 montre que, à l'échelle mondiale, cet objectif est atteint ou dépassé dans six des douze types de forêts tropicales, est relativement près d'être atteint dans quatre et est relativement loin d'être atteint dans les forêts marécageuses tropicales d'eau douce et les forêts mixtes tropicales de conifères et feuillus. Ces grandes catégories présentent une immense

Figure 10 Superficie du DFP de protection sous GDF, producteurs OIBT par région, 2005 et 2010



Source : *Profils des pays* (OIBT, 2011).

Tableau 8 Types de forêts tropicales, et leur représentation au sein des catégories I à IV d'aires protégées de l'UICN

Type de forêt tropicale	Superficie totale	Superficie dans I à IV UICN	% du total dans I à IV UICN
	millions d'ha		
Forêt de montagne de haute altitude	47,6	8,65	18
Forêt humide semi-sempervirente feuillue	84,3	14,9	18
Forêt sclérophylle sèche	24,1	3,87	16
Mangrove	11,9	1,69	14
Forêt de montagne de basse altitude	44,8	5,69	13
Forêt humide sempervirente feuillue de plaine	64,9	66,7	10
Forêt épineuse	1,01	0,10	9,5
Forêt décidue ou semi-décidue	17,3	15,4	8,9
Forêt de conifères	3,20	0,28	8,8
Zones à boisement clairsemé et parcs	101	8,02	8,0
Forêt marécageuse d'eau douce	44,0	3,01	6,9
Forêt mixte de conifères et feuillus	0,89	0,04	4,3
Couvert forestier total	1 180	128	11,3

Note : L'estimation du couvert forestier tropical total indiquée dans ce tableau est inférieure à celle du tableau 1. Cet écart est en partie imputable aux différentes méthodes d'évaluation utilisées, y compris dans la définition de ce que constitue une forêt tropicale.

Source : Coad et al. (2009).

variation écologique, ce qui devrait être pris en compte dans la conception des réseaux d'aires protégées aux niveaux infrarégional et national.

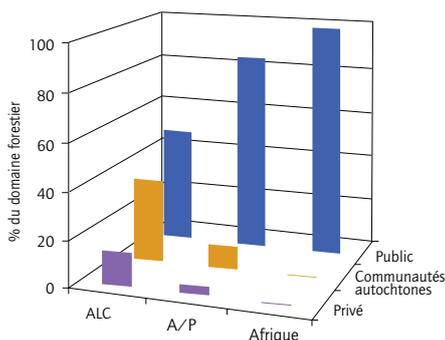
Certains pays producteurs membres de l'OIBT ont choisi d'étendre leur réseau d'aires protégées, comme l'illustre la tendance grandissante à la création d'aires de conservation transfrontière (à savoir, des complexes d'aires protégées et de zones d'utilisation durable qui impliquent une coopération par delà les frontières, nombre de ces aires ayant bénéficié d'un soutien de l'OIBT). Il faudrait toutefois pouvoir disposer de davantage d'informations sur la représentativité des réseaux d'aires protégées.

Par ailleurs, comme nous l'avons indiqué précédemment, le concept de la conservation à grande échelle – à savoir la mise en réserve de vastes étendues de forêt, où toute perturbation humaine est découragée – peut s'avérer nuisible lorsque des peuples autochtones et des communautés locales revendiquent des droits coutumiers sur ces forêts. Plusieurs pays doivent faire davantage pour veiller à ce que la création et la gestion de réseaux représentatifs d'aires protégées soient compatibles avec les droits et besoins des populations autochtones et locales.

Régime de propriété des forêts

Récemment, on observe des évolutions au niveau du régime forestier et du régime de propriété des forêts en réponse à un mouvement généralisé qui aspire à faire participer les communautés locales plus étroitement aux décisions qui concernent l'avenir des forêts, et du fait que l'on se soit rendu compte que la transparence du régime forestier est une condition préalable à la GDF. Dans l'étude de 2005, Les données sur le régime de propriété des forêts n'avaient pas été mises en tableaux ; la partie qui suit concerne donc la situation actuelle et les évolutions d'ordre qualitatif qui sont intervenues ces dernières années. La figure 11 montre que la tendance à une expansion grandissante des droits de propriété accordés aux peuples autochtones et autres collectivités locales est la plus marquée, et de loin, dans la région Amérique latine et Caraïbes. En règle générale, les données sur le régime forestier sont

Figure 11 Régime de propriété des forêts tropicales, producteurs OIBT par région, 2010



Note : A/P = Asie et Pacifique ; ALC = Amérique latine et Caraïbes.

Source : Profils des pays (OIBT, 2011).

toutefois éparées, peu de pays étant en mesure de fournir des informations sur le régime forestier qui se rapporte spécifiquement au DFP. Dans certains pays, la confusion qui entoure le statut du régime foncier pourrait en partie expliquer pourquoi les données disponibles sur le régime de propriété des forêts sont en général d'aussi médiocre qualité.

Dans la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest et centrale, l'État a revendiqué le titre de propriété légal depuis la période coloniale, alors que le régime de propriété coutumier sur ces mêmes zones remonte à des siècles. Au Ghana, les forêts appartiennent à des chefs tribaux, mais sont détenues en fiducie par l'État. En Afrique, le décalage entre les régimes légal et coutumier constitue une entrave à la GDF, ce qui ne fait qu'exacerber les problèmes liés à la gouvernance, l'injustice et les conflits, et limiter la capacité des collectivités locales à explorer des opportunités de développement (OIBT, 2009b). Toutefois, dans certains pays africains, tels que le Cameroun ou le Libéria, certains éléments laissent penser que les gouvernements ont pris conscience du problème et s'appliquent à y remédier.

Suite en page 19 ►

Tableaux récapitulatifs, par pays

Superficie totale de forêt (fourchette estimative) et superficie de forêt fermée (milliers d'hectares)

Pays	Total superficie forestière estimée, 2010		Forêt fermée
	Minimum	Maximum	
Cameroun	19 700	21 200	16 900
RCA	22 700	30 100	4 600
Congo	22 400	26 900	18 500
Côte d'Ivoire	7 500	10 400	1 760
RDC	112 000	154 000	87 800
Gabon	21 800	24 600	18 700
Ghana	4 680	4 680	838
Libéria	4 330	9 600	2 420
Nigéria	9 040	9 040	958
Togo	500	1 680	287
Sous-total Afrique	224 650	292 200	152 763
Cambodge	10 000	10 700	3900
Fidji	1 014	1 014	566
Inde (tropicale)	37 800	37 800	23 100
Indonésie	94 400	98 500	69 230
Malaisie	18 400	18 600	14 700
Myanmar	30 800	35 400	17 500
PNG	28 600	33 000	22 800
Philippines	7 170	7 660	3 248
Thaïlande	17 200	19 000	6 140
Vanuatu	440	440	394
Sous-total A/P	245 824	262 114	161 578
Bolivie	52 400	58 700	36 700
Brésil	519 000	519 000	264 700
Colombie	56 900	64 400	51 300
Équateur	9 870	11 200	5 813
Guatemala	3 650	4 510	1 850
Guyana	15 200	20 500	13 600
Honduras	5 190	6660	2 630
Mexique	64 800	64 800	22 600
Panama	3 100	4 300	2 110
Pérou	67 900	72 000	55 990
Suriname	14 800	14 800	14 100
Trinité-et-Tobago	226	226	150
Venezuela	46 300	46 300	25 300
Sous-total AL/C	859 336	887 396	496 843
Total	1 329 810	1 441 710	811 184

Note : A/P = Asie et Pacifique; ALC = Amérique latine et Caraïbes.

Source : Profils des pays (OIBT, 2011)..

DFP de production (milliers d'hectares)

Pays	DFP en forêt naturelle										DFP en forêt plantée			
	Superficie		Exploitable		Sous plans d'aménagement		Certifiée		Sous gestion durable		Superficie		Sous plans d'aménagement	
	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010
Cameroun	8 840	7 600	4 950	6 100	1 760	5 000	0	705	500	1 255	17	19	-	2
RCA	3 500	5 200	2 920	3 100	650	2 320	0	0	186	0	3	3	-	0
Congo	18 400	15 200	8 440	11 980	1 300	8 270	0	1 908	1 300	2 494	72	85	45	45
Côte d'Ivoire	3 400	1 950	1 870	1 950	1 110	1 360	0	0	277	200	167	180	120	133
RDC	20 500	22 500	15 500	9 100	1 080	6 590	0	0	284	0	55	67	40	43
Gabon	10 600	10 600	6 923	10 300	2 310	3 450	1 480	1 870	1 480	2 420	25	25	10	10
Ghana	1 150	774	1 035	1 124	1 150	774	0	150	270	155	97	164	97	24
Libéria	1 310	1 700	1 310	1 000	0	265	0	0	0	0	-	9,7	0	0
Nigéria	2 720	2 720	1 060	1 060	650	-	0	0	-	33	375	382	175	-
Togo	41	0	41	0	5,5	0	0	0	5,5	0	14	15	1,2	7
Sous-total Afrique	70 461	68 244	44 049	45 714	10 015,5	28 029	1 480	4 633	4 302,5	6 557	825	949,7	488,2	264
Cambodge	3 460	3 710	3 370	5	150	150	0	0	0	0	17	69	7	-
Fidji	0	0	-	-	-	6,3	-	0	-	6,3	113	176	90	68
Inde	13 500	26 160	13 500	16 800	9720	16 800	0	0	4 800	4 800	32 600	5 600	8 150	-
Indonésie	46 000	38 600	43 200	26 200	18 400	13 700	275	1 125	2 940	3 160	2 500	2 500	2 500	2 500
Malaisie	11 200	10 298	6 790	9 910	11 200	9 910	4 620	5 228	4 790	5 950	183	539	183	539
Myanmar	9 700	15 800	-	-	9 700	15 800	0	0	291	291	710	882	0	882
PNG	8 700	8 700	5 600	4 900	4 980	738	19	2,7	1 500	193	80	58	-	31,2
Philippines	4 700	4 700	-	4 700	910	658	0	0	76	79	274	314	274	164
Thaïlande	0	251	-	251	-	251	-	11	-	11	1 870	1 900	250	8
Vanuatu	117	0	-	0	0	0	0	0	0	0	2,1	0	2,1	0
Sous-total A/P	97 377	108 219	72 460	62 766	55 060	58 013,3	4 914	6 366,7	14 397	14 490,3	38 349,1	12 038	11 456,1	4 192,2
Bolivie	17 000	25 100	5 470	9 680	5 470	9 680	2 210	1 720	2 210	1 720	60	73	-	-
Bésil	98 100	135 000	-	15 340	5 250	15 340	1 160	2 700	1 360	2 700	3 810	6 650	1 350	3 380
Colombie	5 500	5 500	2 150	-	-	-	0	9	200	315	148	405	80	150
Équateur	3 100	1 964	-	115	65	86	0	0	101	176	164	175	65	90
Guatemala	1 140	1 140	540	540	697	697	520	481	672	630	71	85	27	27
Guyana	5 450	11 090	3 800	6 710	3 730	4 053	0	184,5	520	520	12	12	0	0
Honduras	1 590	1 096	1 070	1 096	671	1 096	37	111	187	276	48	48	28	31
Mexique	7 880	8 400	8 600	8 400	8 600	750	163	12	163	750	100	171	34	84
Panama	350	350	86	86	63	72	0	0	0	44	56	71	32	47
Pérou	24 600	18 700	8 000	8 431	5 000	7 563	59	713	560	1 603	250	820	8	-
Suriname	6 890	5 319	1 740	2 000	73	899	0	89	0	247	7	13	7	-
Trinité-et-Tobago	128	127	75	75	75	75	0	0	15	15	15,4	15,4	15,4	15,4
Venezuela	13 000	12 920	3 120	4379	1 480	4 379	0	0	480	510	863	845	727	845
Sous-total ALC	184 728	226 706	34 651	56 852	31 174	44 690	4 149	6 019,5	6 468	9 506	5 604,4	9 383,4	2 373,4	4 669,4
Total	352 566	403 169	151 160	165 332	96 249,5	130 732,3	10 543	17 019,2	25 167,5	30 553,3	44 778,5	22 371,1	14 317,7	9 125,6

Note : Se reporter aux profils des pays pour les raisons de l'évolution entre 2005 et 2010.

A/P = Asie et Pacifique; ALC = Amérique latine et Caraïbes.

Source : Profils des pays (OIBT, 2011).

Tableaux récapitulatifs, par pays (suite)

DFP de protection (milliers d'hectares)

Pays	Superficie		Affectée à la protection du sol et de l'eau		Sous plans d'aménagement		Sous gestion durable	
	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010
Cameroun	3 900	5 200	-	-	-	2 230	-	1 420
RCA	300	560	6	6	-	120	-	120
Congo	2 860	3 650	3 660	3 660	380	536	380	536
Côte d'Ivoire	734	2 090	195	374	345	840	150	840
RDC	27 000	25 800	-	-	-	630	0	0
Gabon	2 700	2 900	0	0	491	1 230	1 090	1 230
Ghana	353	396	-	353	-	230	108	230
Libéria	101	194	0	0	0	180	0	0
Nigéria	1 010	2 540	-	-	-	-	-	-
Togo	313	368	200	200	-	5	-	5
Sous-total Afrique	39 271	43 698	4 061	4 593	1 216	6 001	1 728	4 381
Cambodge	4 620	4 530	4 200	551	-	1 490	-	-
Fidji	241	43	18	304	37	-	55	-
Inde	25 600	4 540	-	4 540	-	722	-	722
Indonésie	22 500	27 300	16 000	26 400	5 000	2 180	1 360	1 360
Malaisie	3 210	3 579	3 210	3 579	3 210	3 579	3 210	3 579
Myanmar	3 300	5 330	6 560	21 100	-	5 330	-	-
PNG	1 700	1 700	-	0	-	-	-	-
Philippines	1 540	1 340	-	613	-	1 340	-	-
Thaïlande	8 260	10 000	9 320	1 330	-	402	522	402
Vanuatu	8,37	8,37	-	0	-	0	-	0
Sous-total A/P	70 979,37	58 370,37	39 308	58 417	8 247	15 043	5 147	6 063
Bolivie	14 700	13 100	6 790	-	-	3 500	2 380	2 690
Brésil	271 000	175 000	-	243 000	-	-	-	-
Colombie	8 860	9 340	312	456	-	456	-	456
Équateur	4 300	6 554	2 403	2 355	513	2 211	-	629
Guatemala	1 240	1 240	184	235	-	-	-	265
Guyana	980	1 110	-	-	243	332	243	332
Honduras	1 600	2 521	352	319	-	608	-	439
Mexique	5 600	3 649	-	-	-	3 015	-	3 015
Panama	1 580	1 880	326	406	396	396	180	368
Pérou	16 300	19 400	390	389	-	11 600	1 540	1 880
Suriname	4 430	2 194	1 160	0	-	1 460	-	1 460
Trinité-et-Tobago	59,1	59,1	-	-	12	12	-	-
Venezuela	20 600	19 640	1 740	1 740	7 210	7 250	-	725
Sous-total AL/C	351 249,1	255 687,1	13 657	248 900	8 374	30 840	4 343	12 259
Total	461 499,47	357 755,47	57 026	311 910	17 837	51 884	11 218	22 703

Note : Se reporter aux profils des pays pour les raisons de l'évolution entre 2005 et 2010.

A/P = Asie et Pacifique; ALC = Amérique latine et Caraïbes.

Source : Profils des pays (OIBT, 2011)

Tableau 9 Production de bois rond industriel par rapport à la superficie du DFP de production, producteurs OIBT par région

Région	Production de bois rond industriel (2009) (millions de m ³ /an)	Superficie totale du DFP de production (millions d'ha)	Production moyenne annuelle à l'ha dans le DFP de production (m ³ /ha)
Afrique	18,8	69,2	0,27
A/P	85,5	120	0,71
ALC	31,7	236*	0,13
Total	136	425	0,32

Note : A/P = Asie et Pacifique ; ALC = Amérique latine et Caraïbes.

* Inclut les forêts plantées du Brésil, dont certaines ne sont pas tropicales.

Sources : Profils des pays (OIBT, 2011) ; OIBT (2010).

En Asie aussi, les forêts appartiennent en majorité écrasante à l'État, qui les détient à plus de 80% au Cambodge, en Inde, en Indonésie, en Malaisie, au Myanmar, aux Philippines et en Thaïlande. En revanche, dans les États insulaires du Pacifique, Fidji, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Vanuatu, la quasi-totalité des forêts appartient à des peuples autochtones ou des collectivités, bien que, comparé aux pays d'Asie, il s'agisse d'une petite superficie de forêt. Le régime de propriété foncière donne lieu à des conflits apparemment répandus au Cambodge, tandis qu'il fait aussi l'objet d'un litige non résolu entre l'État et le peuple Penan au Sarawak, en Malaisie. En Inde, on pourrait assister à une augmentation des mutations légales de propriété en faveur des communautés autochtones en vertu de la Loi de 2006 sur les tribus et autres habitants des forêts officiellement reconnus (*Scheduled Tribes and Other Traditional Forest Dwellers Act*) (Reconnaissance des droits sur les forêts), encore que sa mise en œuvre se soit jusqu'à présent avérée problématique.

Dans la région Amérique latine et Caraïbes, des peuples autochtones et autres collectivités locales détiennent de vastes étendues de forêt. Au Brésil, par exemple, dans le bassin de l'Amazone, 106 millions d'hectares ont été alloués à des communautés autochtones et le régime foncier a été régularisé pour la majeure partie de ces terres, ce qui signifie que les pleins droits sont garantis. En Équateur, plus de 50% de la forêt appartiennent à des peuples autochtones ou des collectivités, tandis qu'en Bolivie, en Colombie, au Guatemala et au Mexique, des surfaces significatives sont soumises à un régime similaire. En revanche, au Venezuela et au Suriname, les forêts appartiennent dans leur quasi-totalité à l'État, tandis qu'elles le sont à 80% au Guyana, au Panama et à Trinité-et-Tobago. Au Brésil, où environ 20% de la forêt appartiennent déjà au privé, une loi approuvée en 2009 va faciliter la privatisation accrue de forêts fédérales en Amazonie légale. Comme ailleurs sous les tropiques, les litiges liés au régime foncier sont chose courante dans la région Amérique latine et Caraïbes, et on a récemment observé des tensions en Bolivie, en Colombie et au Pérou.

Production de bois

Le tableau 9 indique le total de la production officielle de bois rond industriel ainsi que la superficie du DFP de production, par région. Le rapport entre ces deux paramètres donne une moyenne approximative du volume annuel récolté à l'hectare, qui constitue un indicateur, quoiqu'approximatif, de la pérennisation, ou non, de la production de bois.

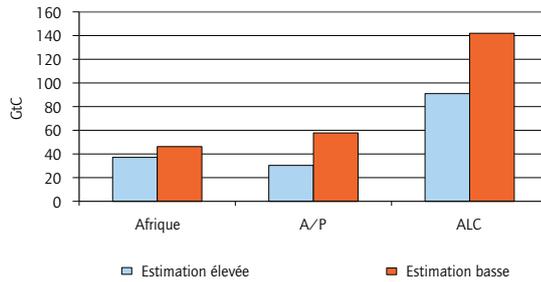
On reconnaît en principe que l'accroissement moyen annuel d'une forêt tropicale bien gérée est d'environ 1 m³ à l'hectare.

Comme l'indique le tableau 9, la production moyenne se situe nettement en deçà dans l'ensemble des trois régions, et l'analyse pays par pays (annexe IV) montre que cela s'applique à la très grande majorité des pays producteurs de l'OIBT. Dans 24 pays, la récolte moyenne de bois rond industriel est inférieure à 0,5 m³ à l'hectare par an. Les niveaux d'extraction excèdent 1 m³ à l'hectare par an dans les cinq pays suivants : Ghana (1,39 m³ à l'hectare par an), Nigéria (2,29 m³ à l'hectare par an), Togo (8,2 m³ à l'hectare par an), Malaisie (1,64 m³ à l'hectare par an) et Thaïlande (2,37 m³ à l'hectare par an). Il convient toutefois de noter que, même dans ces pays, l'extraction au sein du DFP peut ne pas dépasser le rendement soutenable, dans la mesure où une partie du volume déclaré est extrait en forêt plantée (qui affiche un rendement beaucoup plus élevé à l'hectare que les forêts naturelles) et/ou hors DFP (dans les forêts de conversion, par exemple). D'autre part, l'accroissement moyen annuel durable pourrait être supérieur à 1 m³ à l'hectare dans certains types de forêts. Par contre, il arrive souvent que les chiffres officiels des extractions de bois ne prennent pas en compte les extractions illicites et autres non officielles (qui incluent souvent la récolte de bois de feu) et peuvent donc sous-estimer les prélèvements réels. En outre, une partie du DFP (par ex. certaines forêts plantées au Brésil) est située hors zone tropicale.

Carbone forestier

Le GIEC (2007) a estimé que le total mondial du carbone stocké dans la biomasse forestière vivante aérienne se situait entre 352 et 536 gigatonnes de carbone (GtC). Les estimations du carbone forestier sont toutefois très incertaines du fait qu'il n'existe pas de méthode pour le mesurer directement. Certains auteurs ont proposé, pour la biomasse forestière vivante aérienne, des estimations moins élevées que celle du GIEC en raison de la dégradation des forêts et de l'importance qu'ont les interventions de gestion sur le stock de carbone ; par exemple, Kauppi (2003) l'a estimé à 300 GtC. Hors tropiques, on connaît raisonnablement bien le volume de carbone stocké dans la biomasse forestière vivante aérienne grâce aux inventaires forestiers qui sont en cours (Houghton, 2005), mais les chiffres du stock de carbone dans les forêts tropicales sont beaucoup plus incertains car seuls quelques pays tropicaux disposent de données fiables sur les forêts. Par conséquent la fourchette d'estimations sur les émissions de carbone résultant de la déforestation et de la dégradation tropicales est large. Le fait que l'on ne connaisse pas précisément le volume des réservoirs et des émissions de carbone forestier tropical, ainsi que leur potentiel comme puits de carbone, constitue l'une des principales difficultés auxquelles se heurte la phase de préparation à la REDD+.

Figure 12 Estimations élevées et basses du carbone forestier (dans la biomasse vivante aérienne), producteurs OIBT



Note : A/P = Asie et Pacifique ; ALC = Amérique latine et Caraïbes.

Source : Profils des pays (OIBT, 2011), sur la base de données de Gibbs et al. (2007).

L'OIBT (2011) présente des estimations sur le volume total de carbone stocké dans la biomasse forestière vivante aérienne qui ont été avancées par Gibbs *et al.* (2007) et autres sources pour les 33 pays producteurs membres de l'OIBT. Au total, les estimations de Gibbs *et al.* (2007) se situent dans une plage de 157 à 247 GtC, ce qui représente plus de 80% du total estimé pour le stock de carbone forestier aérien sous les tropiques. La figure 12 donne un récapitulatif de ces estimations par région. Qu'il s'agisse des estimations basses ou élevées, la région Amérique latine et Caraïbes représente environ 57% du total, en raison principalement des vastes stocks de carbone que recèle l'Amazonie.

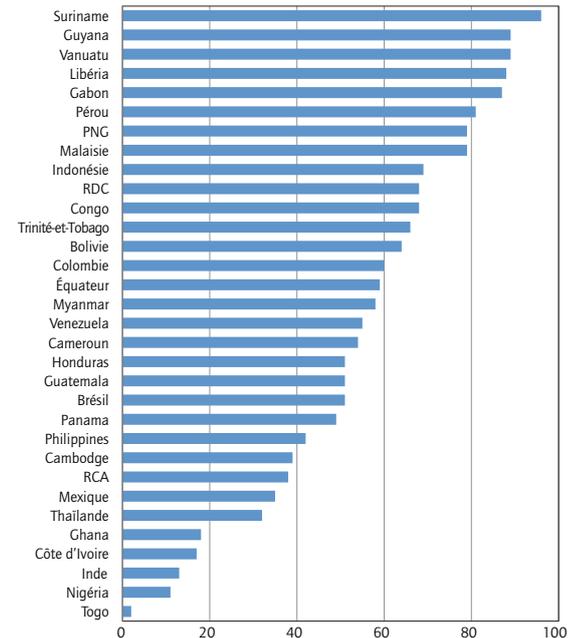
Dans un pays, la densité de la végétation est un bon indicateur de son potentiel en termes de conservation du stock de carbone forestier existant et de création de puits de carbone supplémentaires. La figure 13 indique, pour chaque pays producteur membre de l'OIBT, la superficie de forêt dont le couvert arboré est supérieur à 60%, sur la base des données fournies par le PNUE-WCMC (2010).

Adaptation au changement climatique

On dispose de peu de données sur la capacité d'adaptation des producteurs membres de l'OIBT, s'agissant de traiter la question de la vulnérabilité dans le secteur forestier. Des recherches supplémentaires et des plans orientés vers l'action s'imposent pour être en mesure d'évaluer plus précisément la possible nature des changements climatiques dans chaque cas, la vulnérabilité de la forêt à ces changements anticipés et les mesures d'adaptation les plus appropriées à chaque cas. Plusieurs options de gestion sont envisageables pour accroître la résilience des écosystèmes forestiers, y compris la sylviculture adaptable et, dans les forêts plantées, une sélection judicieuse des espèces. À l'échelle du paysage, la protection de vastes surfaces de forêt présentant des variations internes sur le plan du climat, de l'altitude et des sols ainsi que le développement de réseaux de liaison permettraient vraisemblablement une migration interne des espèces, ce qui diminuerait leur vulnérabilité au changement climatique.

Les pays producteurs membres de l'OIBT se sont attaqués à la vulnérabilité de leur secteur forestier au changement climatique

Figure 13 Pourcentage de forêt dont le couvert arboré est supérieur à 60%, producteurs OIBT



Note : Aucune donnée disponible pour Fidji.

Source : PNUE-WCMC (2010).

de diverses manières. Ceux qui sont classés dans la catégorie des Pays les moins développés – Cambodge, RCA, RDC, Libéria, Togo et Vanuatu – sont éligibles à un financement destiné à mettre en place des Programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA), qui comportent des références à l'importance des écosystèmes, y compris les forêts, dans l'adaptation au changement climatique. D'autres pays, (par ex. l'Indonésie, le Ghana et le Pérou) ont inclus leurs forêts dans leur stratégie nationale d'adaptation et lié à la REDD+ leur programme d'adaptation basé sur la forêt.

Participation à la REDD+

En mars 2011, seuls sept des 33 pays producteurs membres de l'OIBT (Côte d'Ivoire, Fidji, Malaisie, Myanmar, Togo, Vanuatu et Venezuela) ne participaient pas à l'une ou plusieurs des principales initiatives mondiales liées à la préparation à la REDD+ (c.-à-d. le Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier, le Programme ONU-REDD, le Programme d'investissement pour la forêt, le Fonds pour l'environnement mondial et les grands programmes bilatéraux se rapportant à la REDD+). Certains pays producteurs de l'OIBT (par ex. le Brésil, la RDC, l'Indonésie et d'autres) participent à ces initiatives.

Chacun des profils de pays contenus dans le présent rapport présente une évaluation qualitative (sur la base d'une méthode proposée par Herold, 2009) du potentiel du pays en matière de séquestration et stockage du carbone et, lorsqu'elles existent, des informations sur les défis auxquels il est confronté s'agissant d'exploiter ce potentiel.



Restauration d'un paysage forestier dans le cadre du projet OIBT-Cornare sur le carbone forestier dans la *Valle San Nicolas*.

Photo : J. Blaser

Paramètres clés

Dans l'ensemble, il apparaît que des progrès continus vers la réalisation de la GDF dans les forêts tropicales aient été enregistrés durant la période de 2005 à 2010. Certains développements mentionnés dans l'étude de 2005 qui indiquaient une avancée vers la GDF ont continué depuis, y compris avec la promulgation de nouvelles lois et réglementations forestières et la réorganisation des départements responsables des forêts. L'intérêt grandissant que suscite la certification est également manifeste aussi bien dans les secteurs public que privé. On constate des évolutions dans le respect de la conformité à la législation forestière, stimulées notamment par la demande en produits d'origine légale vérifiée dans les pays importateurs.

Plusieurs pays ont adopté le concept de la REDD+, que la mise à disposition croissante de fonds est venue stimuler en soutien à ces mesures. On constate dans l'ensemble une expansion des surfaces du DFP de production et de protection qui est assujéti à des plans d'aménagement de même que dans la superficie du DFP de production qui est certifiée. La superficie totale du DFP de production et de protection qui est gérée d'une manière considérée comme compatible avec sa pérennisation a sensiblement augmenté, passant de 36,4 millions en 2005 à 53,6 millions d'hectares en 2010, soit une progression de près de 50%, ou d'environ 3,4 millions d'hectares par an. Cet accroissement s'explique en partie par les meilleures informations dont on dispose, notamment sur le DFP de protection.

Il convient de mettre en avant la meilleure qualité des informations soumises par les pays pour les besoins de l'étude. Il ne fait aucun doute que cette amélioration résulte en partie de la révision du modèle de rapport sur les C&I de l'OIBT (et les ateliers nationaux de formation qui leur sont associés), qui a

permis de réduire le nombre d'indicateurs et a dispensé de meilleures orientations. Dans plusieurs pays, on constate en outre de nombreuses améliorations dans le recueil et la gestion des données. Pour la présente étude, huit pays ont soumis leur rapport sans une aide financière de l'OIBT, ce qui montre que leur capacité à générer et fournir des données dans le cadre de leur travail régulier s'est améliorée. Toutefois, nombre de pays demeurent incapables de fournir des données fiables concernant une série de paramètres, et doivent continuer à améliorer le recueil et la gestion des données. Peu de pays ont par exemple communiqué des estimations sur les rendements durables en bois ou des données sur les prélèvements réels au sein de leur DFP.

On observe une décentralisation continue des responsabilités vers les échelons inférieurs de l'État et les communautés. Si, à longue échéance, ses répercussions pourraient être à l'avantage de la GDF, à court terme, les autorités et collectivités locales ne disposent souvent pas des ressources financières nécessaires pour mettre en œuvre la GDF. Dans plusieurs pays, la capacité des organisations autochtones a besoin d'être renforcée pour faire en sorte que la GDF soit réalisable sur les terres qu'elles contrôlent, et que les droits des autochtones soient respectés. Dans certains cas, des entreprises communautaires ont eu du mal à maintenir des programmes de certification en raison de leur coût élevé et de leurs retombées incertaines. Si certains pays ont promulgué des lois destinées à clarifier le régime foncier (y compris dans les forêts) et à reconnaître le régime de propriété coutumier, ces réformes sont souvent lentes à être mises en œuvre. Les conflits liés aux droits de propriété sur les ressources et leur utilisation perdurent et semblent particulièrement répandus dans les pays qui n'agissent pas pour résoudre la question du régime foncier.

3 Brésil, Fidji, Guyana, Honduras, Malaisie, Myanmar, Trinité-et-Tobago et Suriname.

Au nombre des pays qui laissent penser que des progrès sensibles ont été accomplis au cours des cinq dernières années en vue de réaliser la GDF figurent le Brésil, le Gabon, le Guyana, la Malaisie et le Pérou. Ces pays, qui ont tous été en mesure de communiquer des informations utiles suivant le modèle de rapport sur les C&I de l'OIBT (à l'exception du Gabon, dont le rapport ne suivait pas ce format), ont adopté une approche progressiste dans leur politique forestière ainsi que leurs législations et réglementations, sont dotés de régimes fonciers relativement clairs et de solides institutions, tandis que la loi y est mieux appliquée sur le terrain. On relève une amélioration générale dans les pays du bassin du Congo, y compris une expansion rapide (qui démarre toutefois d'un niveau faible) de la superficie de forêt naturelle certifiée.

Si, dans la plupart des pays, on constate des améliorations dans la gestion de leurs forêts au cours des dix dernières années, certains semblent moins progresser que d'autres vers la GDF. Plusieurs pays producteurs de l'OIBT – par exemple, Cambodge, Côte d'Ivoire, RDC, Guatemala, Libéria et Suriname – ont connu des conflits majeurs au cours des récentes décennies, qui ont considérablement entravé le développement des institutions nécessaires pour mettre en œuvre la GDF et limité le développement de l'expertise dans le pays. Dans des pays tels que le Nigéria ou la PNG, l'administration forestière ne dispose pas des ressources nécessaires lui permettant de superviser adéquatement le régime de gestion des forêts. Dans plusieurs pays, la législation forestière n'est pas appliquée, ce qui pose un problème majeur, et le recensement, la délimitation et la sécurisation du DFP ont moins progressé que ce que l'OIBT et d'autres observateurs anticipaient. Alors que le Vanuatu n'a pas connu de conflits, il n'a néanmoins pas été en mesure de fournir des informations sur la gestion de ses ressources forestières, ce qui montre son manque de capacité à mettre en œuvre la GDF. L'OIBT, et d'autres, continueront à travailler avec ces pays afin de tenter d'accélérer les progrès vers la réalisation de la GDF.

DFP de production en forêt naturelle

Depuis l'étude de 2005, des progrès significatifs ont été enregistrés pour mettre en œuvre la gestion durable du DFP de production. On observe une expansion dans la superficie globale du DFP (403 millions d'hectares, comparé à 353 millions d'hectares en 2005), dans la superficie couverte par des plans d'aménagement (131 millions d'hectares, comparé à 96,3 millions d'hectares en 2005), dans la superficie certifiée (17 millions d'hectares, comparé à 10,5 millions d'hectares en 2005), et dans la superficie considérée comme étant sous GDF

(30,6 millions d'hectares, comparé à 25,2 millions d'hectares en 2005). Le tableau 10 présente un résumé de ces tendances pour le DFP de production en forêt naturelle dans chacune des trois régions.

Comme nous l'avons noté dans l'étude de 2005, la superficie du DFP de production soumise à des plans d'aménagement est beaucoup plus importante que celle que l'on considère comme étant sous GDF. Cet écart pourrait en partie s'expliquer par le fait que l'on dispose de davantage d'informations sur la superficie couverte par des plans d'aménagement que sur l'étendue de leur mise en œuvre. Le processus qui consiste à élaborer des plans d'aménagement reste toutefois important en soi, car il nécessite de recueillir et de compiler des données sur les forêts concernées et d'énoncer clairement les objectifs de l'aménagement ainsi que ses exigences. La réalisation de la GDF, à n'importe quel degré, passe obligatoirement par la mise en œuvre de plans d'aménagement, qui doit être supervisée et dont les effets doivent être surveillés et consignés. Au final, ce sont les nouvelles connaissances tirées du suivi et de l'expérience qui iront alimenter par la suite la planification d'une gestion forestière adaptative.

Or, chez plusieurs pays producteurs membres de l'OIBT, ce processus est absent ou balbutiant, car il est entravé par le manque général de capacités chez les organismes et les organisations communautaires qui sont chargés de superviser la gestion des forêts. Un soutien international accru, y compris du type envisagé dans le cadre de la REDD+, aiderait à traiter ce problème, tout comme, au plan interne, l'administration forestière bénéficierait d'un appui accru.

DFP de production en forêt plantée

Les forêts plantées jouent un rôle de poids grandissant dans l'offre en bois tropicaux. Bien que la qualité des données sur la superficie des forêts plantées de production varie considérablement, il est clair que la surface de forêt tropicale plantée s'est considérablement étendue au cours des 15 à 20 dernières années. Dans plusieurs pays, certaines surfaces où des arbres ont été plantés, mais n'ont pas survécu ou ont été enlevés par la suite, demeurent comptabilisées au titre de plantations dans leurs statistiques sur la superficie forestière. Dans les pays producteurs de l'OIBT, la superficie estimée de la forêt plantée de production, qui est de 22,4 millions d'hectares, constitue environ 5% du DFP total de production. Ce pourcentage varie d'un pays et d'une région à l'autre. Dans la région Asie et Pacifique, par exemple, les forêts plantées représentent environ 10% du total de la ressource de production.

Tableau 10 Tendances régionales dans le DFP de production, producteurs OIBT

Région	Superficie de forêt dans :			
	DFP de production	DFP de production sous plans d'aménagement	Forêt certifiée	DFP de production sous GDF
Afrique	→	↑	↑	↑
A/P	↑	↑	↑	→
ALC	↑	↑	↑	↑
Tous	↑	↑	↑	↑

Note : On part du principe qu'il s'agit d'une tendance régulière si le changement est inférieur à 5%. Pour un pays donné, les tendances peuvent diverger des tendances régionales. A/P = Asie et Pacifique ; ALC = Amérique latine et Caraïbes.

Tableau 11 Tendances régionales dans le DFP de protection, producteurs OIBT

Région	Superficie de forêt dans :		
	DFP de protection	DFP de protection sous plans d'aménagement	DFP de protection sous GDF
Afrique			
A/P			
ALC			
Tous			

Note : On part du principe qu'il s'agit d'une tendance régulière si le changement est inférieur à 5%. Pour un pays donné, les tendances peuvent diverger des tendances régionales. A/P = Asie et Pacifique ; ALC = Amérique latine et Caraïbes.

Souvent, les pays où les ressources en forêt naturelle sont rares ont particulièrement privilégié leur domaine forestier planté, à l'exception du Brésil, qui dispose à lui seul de la plus importante ressource en forêt naturelle au sein des pays producteurs membres de l'OIBT, mais aussi de la plus vaste superficie de forêts plantées. Dans certains pays, l'absence de droits de propriété clairement définis a constitué un frein à l'investissement dans les forêts plantées. Au nombre des contraintes supplémentaires figurent également la compétition pour les terres ; la faible capacité technique ou organisationnelle à gérer les forêts plantées ; le peu de dialogue entre les secteurs public et privé ; l'insuffisance de la recherche-développement et l'absence de dispositifs de financement.

Dans certains pays, l'expansion des forêts plantées allégera la pression sur les forêts naturelles dans la mesure où elle y satisfera une part croissante des besoins en bois. En revanche, cette pression moindre pourrait être, au moins en partie, compensée par une meilleure performance au plan financier des plantations bien gérées, ce qui en fera une affectation des sols plus attractive, éventuellement au détriment des forêts naturelles. Nombre de régimes agricoles industriels, qui présentent une excellente performance de même ordre au niveau financier, sont en effet une cause majeure de la déforestation.

Produits forestiers non ligneux

Bien que, dans tous les pays producteurs membres de l'OIBT, les PFNL soient importants pour les modes de subsistance des populations locales, et que nombre d'entre eux soient négociés en quantités significatives aux niveaux local, régional et mondial, on dispose de peu de données sur leur valeur économique. En outre, dans nombre de pays, la gestion des PFNL est aléatoire, et on connaît peu de choses sur leur pérennisation. Il ne fait aucun doute que certains PFNL, tels que certains types de viande de brousse, sont prélevés d'une manière insoutenable et que des efforts accrus s'imposent pour réglementer la gestion, les prélèvements et le commerce de ces produits.

DFP de protection

Depuis l'étude de 2005, on constate des progrès significatifs en vue de la gestion durable du DFP de protection. Le recul apparent de sa superficie globale (358 millions d'hectares, comparé à 461 millions d'hectares en 2005) s'explique davantage par une plus grande clarté dans les données que par une évolution quelconque du statut légal de ces surfaces. La superficie couverte par des plans d'aménagement (51,9 millions d'hectares, comparé à 17,8 millions d'hectares en 2005) et la superficie considérée comme étant sous GDF (22,7 millions

d'hectares, comparé à 11,2 millions d'hectares en 2005) ont considérablement augmenté. Le tableau 11 présente un résumé de ces tendances pour le DFP de protection dans chacune des trois régions.

On dispose encore de peu de données s'agissant de savoir dans quelle mesure le DFP de protection représente pleinement la diversité des écosystèmes présents dans les pays tropicaux. Jusqu'à récemment, la désignation des aires protégées était souvent confinée – et pas seulement sous les tropiques – aux surfaces des terres qui subsistaient une fois que toutes les autres affectations économiques des sols avaient été satisfaites ou bien qui étaient trop difficiles à cultiver. Or, on reconnaît aujourd'hui que les aires protégées devraient être sélectionnées en fonction de la valeur intrinsèque qu'elles représentent pour la conservation de la biodiversité, ce qui signifie en général qu'elles doivent inclure des échantillons représentatifs de tous les écosystèmes forestiers ; toute surface présentant une richesse biologique exceptionnelle ou qui concentre des espèces endémiques ; et les lieux de reproduction, d'alimentation et d'escale des espèces migratoires. Il est souhaitable qu'une aire protégée soit étendue et présente des variations internes et, dans l'idéal, elles devraient former un réseau d'habitats connectés si l'on veut qu'elles hébergent de grands animaux et soient protégées contre tout changement dans leur environnement. Autre élément, il est crucial qu'elles dépendent de la coopération et du soutien des collectivités locales. Les données ont été en général insuffisantes pour pouvoir évaluer la mesure suivant laquelle l'affectation actuelle des aires protégées tient compte de tous ces facteurs.

Carbone forestier

La plupart des pays producteurs membres de l'OIBT présentent un potentiel considérable pour la séquestration et le stockage du carbone forestier, et ont pris des mesures pour se préparer à la REDD+. Compte tenu du fait que nombre de pays en attendent beaucoup dans le sens où elle pourrait donner lieu à des financements significatifs pour la gestion des forêts tropicales, tout signal en ce sens de la part des négociateurs internationaux sur le changement climatique, y compris la création éventuelle de crédits carbone forestier, ne pourra être que favorablement accueilli.

Résumé des changements

On trouvera ci-après un résumé des éléments qui caractérisent la situation actuelle de la GDF dans les pays producteurs membres de l'OIBT.

- Dans plusieurs pays, il conviendrait de mieux clarifier le concept de DFP en fonction du contexte national et de recenser, d'inventorier, de délimiter et de protéger le DFP.
- Les législations et réglementations forestières continuent d'évoluer, pour la plupart suivant une direction compatible avec la GDF.
- La tendance générale en faveur de la décentralisation et d'une reconnaissance accrue des populations autochtones et locales n'est pas répercutée dans le flux de ressources permettant de soutenir les efforts en vue de réaliser la GDF à l'échelon décentralisé.



Des scientifiques ghanéens évaluent la biodiversité des plantes dans une parcelle forestière au Ghana. *Photo : L. Amissah*

- L'application de la législation forestière est souvent insuffisante, ce que ne font qu'aggraver l'absence de capacités d'application, les lois qui jettent la confusion ou sont contradictoires, notamment celles liées au régime forestier, et l'incertitude que génère les processus de décentralisation, y compris les litiges liés à la juridiction qui opposent divers organismes publics. Dans certains pays, la demande en bois d'origine légale vérifiée a des effets sur les exportations de bois.
- Les ressources que les gouvernements et les organismes d'aide au développement allouent à la gestion des forêts demeurent sérieusement inadéquates, ce qui se répercute par un manque de capacités au niveau des organismes publics.
- Si les informations sur la GDF continuent de s'améliorer, elle restent loin d'être adéquates pour assurer un suivi, une évaluation et l'établissement de rapports fouillés sur la GDF et pour tout mécanisme de transfert de fonds à grande échelle qui émanerait de la REDD+ ou de tout autre dispositif destiné à améliorer la gestion des forêts tropicales.

Contraintes à la GDF

Mis à part les difficultés dues aux guerres et conflits armés, qui sont profondes, plusieurs contraintes apparaissent de manière récurrente dans les profils des pays. La plus importante, et celle qui revient le plus souvent, tient probablement au fait que la gestion durable des forêts tropicales naturelles est une affectation des terres moins profitable que d'autres modes d'utilisation, notamment certains régimes agricoles, mais aussi le développement urbain et l'exploitation minière. En conséquence, les gouvernements ont tendance à délaisser la GDF, sans offrir d'incitations au secteur privé pour la mettre en œuvre. En général, les prix des bois tropicaux demeurent relativement bas. Ils pourraient augmenter à l'avenir afin de

mieux refléter le coût réel de leur production, y compris les coûts d'opportunité de maintenir la forêt naturelle, mais pour l'instant rien ne va dans ce sens.

Toutefois, on reconnaît de manière grandissante que les forêts naturelles tropicales constituent une ressource précieuse aux niveaux local, national et mondial, notamment en raison des services écosystémiques qu'elles fournissent. Dans certains pays, on rémunère ces services et la REDD+ pourrait offrir aux propriétaires forestiers une opportunité majeure d'en tirer des revenus. Sur le long terme, le niveau de rémunération des services écosystémiques que rendent les forêts tropicales – que ce soit au niveau national ou mondial – risque de jouer un rôle prépondérant, s'agissant de décider du sort des forêts tropicales qui subsistent. Pour que ces rémunérations parviennent à avoir des retombées sur la gestion des forêts, il faut aussi que les contraintes liées à la gouvernance soient résolues. Les gouvernements et entreprises qui ont tâché d'améliorer la gestion des forêts, même s'ils n'y sont pas encore pleinement parvenus, méritent que les marchés, les organismes d'aide au développement, les ONG et le grand public leur accordent leur soutien dans la durée.

La confusion qui règne sur le régime de propriété constitue une autre contrainte pour la GDF. Sans la sécurité qu'assurent des arrangements crédibles qui ont été négociés sur le régime forestier, la GDF a peu de chances de réussir. Dans plusieurs pays, ce n'est pas chose aisée que de résoudre les litiges liés au régime foncier, mais il faut néanmoins s'y atteler – de préférence dans le cadre d'un processus transparent et équitable – si l'on veut que la gestion des ressources devienne un jour pérenne. Si la tendance voulant que les collectivités et les peuples autochtones disposent de davantage de droits de propriété sur les forêts, contre moins pour les États, perdure, il sera alors nécessaire de repenser le concept de DFP, sans toutefois l'abandonner complètement.

Orientations futures

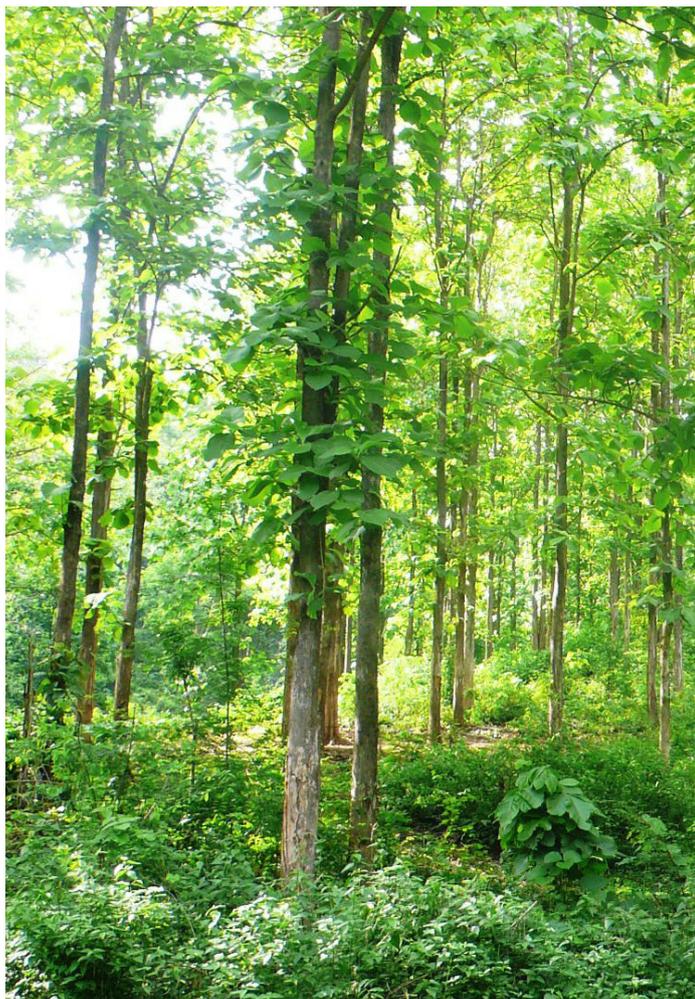
Le contexte mondial de la gestion des forêts tropicales évolue. Les populations tout comme les aspirations vont grandissant et la capacité des populations vivant dans des régions reculées à communiquer avec leurs congénères progresse à un rythme phénoménal. La frontière agricole continue d'avancer au détriment des forêts. Concernant le bois, la demande en bois certifiés et/ou d'origine légale vérifiée commence à avoir des effets sur le mode de gestion des fournisseurs tournés vers l'export, mais cet impact demeure infime pour la majeure partie du domaine forestier tropical. En revanche, l'offre immédiate en produits de base bois à un prix relativement bas qui sont issus de forêts non tropicales, de forêts tropicales plantées ou d'activités illicites, de même qu'en matériaux de substitution autres, va limiter toute éventuelle hausse des prix pour les bois provenant de forêts tropicales naturelles sous gestion durable tant qu'ils ne resteront qu'un produit de base.

Le marché mondial des bois tropicaux aussi change. Sur leurs marchés traditionnels d'exportation que sont l'Europe, le Japon et l'Amérique du Nord, la demande est en recul, tandis que les pays producteurs de l'OIBT exportent des quantités croissantes de bois vers la Chine, l'Inde et au sein de leur propre région. Les marchés intérieurs croissent. Certains de ces marchés attachent peu d'importance à la certification ou à la vérification de la légalité. Si ces marchés continuaient leur expansion, l'incitation à adopter la GDF pourrait en être diminuée, mais la certification et la vérification de la légalité deviendront probablement des moteurs du changement sur certains d'entre eux.

Les normes de gestion des forêts ont tendance à s'améliorer lorsque les pays deviennent plus affluents et sont davantage en mesure d'allouer des ressources pour faire appliquer la législation forestière et mettre en œuvre la GDF. On peut donc penser que la GDF va se propager dans les pays tropicaux sous l'effet de l'essor de leur économie, bien que cette croissance risque en revanche d'accroître la déforestation, au moins temporairement. Dans certains cas, on pourrait assister à un exode de la forêt vers les villes, ce qui réduirait la pression sur celle-ci. Au final, les pays qui vont continuer de se développer au plan économique se doteront de la capacité nécessaire à sauvegarder leur DFP et à le gérer dans une optique durable. Par contre, la rémanence de la pauvreté pose une menace de taille pour les forêts tropicales.

À l'examen des informations utilisées pour préparer le présent rapport, on voit qu'un certain nombre d'évolutions sont possibles au niveau des forêts tropicales, dont les suivantes.

- Une expansion continue des forêts plantées et le recours à des récoltes lignicoles pour la production de bois pourraient réduire la pression de la demande en bois sur la forêt naturelle en alimentant une part grandissante de la production de bois, bien que cela risque de se traduire par plus de déforestation, comme en serait également responsable une demande accrue en biocarburants.
- Les prix des bois en baisse, les prix des produits agricoles en hausse et/ou un réajustement accentué vers les marchés émergents pourraient saper les efforts menés en faveur de la GDF.



Forêt plantée de teck sous gestion en Thaïlande. Photo : J. Blaser

- Un afflux de fonds en faveur de la REDD+ et autres services forestiers pourrait susciter une amélioration dans la capacité à gérer, à suivre les forêts et à y faire appliquer la loi ; il pourrait également susciter des efforts favorables au reboisement et à la restauration des forêts.
- Privilégier davantage la gestion des essences à haute valeur, une gamme plus étendue d'essences, et/ou une production accrue à valeur ajoutée pourrait aider à accroître la rentabilité de la gestion des forêts naturelles.
- Les changements dans le climat ou les cycles météorologiques pourraient avoir des retombées sur la croissance, le rendement et la vitalité des forêts. Les phénomènes météorologiques extrêmes, tels que les sécheresses prolongées, les pluies torrentielles et les tempêtes tropicales pourraient réduire la stabilité de la structure de la forêt et provoquer un accroissement de l'érosion, des incendies de forêt et des dégâts dus au vent, ainsi qu'une évolution dans l'incidence des ravageurs et maladies. Une gestion évolutive conjuguée à une ressource forestière diversifiée augmentera leur résilience.
- Les questions liées au régime forestier pourraient être résolues plus souvent sur la base de négociations transparentes et équitables entre les parties plaignantes. Au fur et à mesure que leurs droits seront reconnus de manière accrue, les peuples autochtones pourraient jouer un rôle grandissant dans la gestion des forêts naturelles.
- Les responsabilités plus étendues des collectivités et des peuples autochtones qui vivent en proximité constante avec la forêt pourraient susciter une diversification des utilisations de la forêt, en accordant une plus grande importance à leurs services écosystémiques.



Une communauté de saigneurs de caoutchouc dans la forêt domaniale d'Antimari de l'État d'Acre au Brésil. Photo : J. Blaser

Dans l'ensemble, il semble probable que la superficie mondiale des forêts tropicales naturelles va continuer de régresser à moyen terme dans la mesure où l'on continue de convertir les terres à des usages plus profitables. En revanche, on peut penser que la gestion du DFP va continuer de s'améliorer, sans qu'on puisse pour autant facilement projeter à quel rythme. Les pays dotés d'un régime forestier clair qui ne soit pas sujet à des contentieux, d'un DFP bien défini, de ressources adéquates pour administrer leur ressource sont les mieux placés pour réaliser des progrès rapides. L'OIBT, aux côtés d'autres qui veulent favoriser la GDF dans les régions tropicales, doivent être vigilants par rapport aux changements et conserver une approche flexible, tout en continuant toutefois à hâter la mise en œuvre de la gestion durable et de la conservation des forêts tropicales.

Recommandations

La présente étude se montrera d'autant plus utile si elle est renouvelée à intervalles relativement réguliers et fréquents, car il est essentiel de repérer les tendances pour pouvoir évaluer les progrès accomplis vers la GDF. Il est par conséquent recommandé que l'on continue de préparer régulièrement au niveau international des rapports sur la situation de la gestion des forêts tropicales. Sachant que la FAO a également commencé à fournir des données sur la GDF dans son évaluation quinquennale des ressources forestières, les deux organisations ne pourront qu'en tirer des avantages réciproques en continuant d'aligner les deux processus plus étroitement.

Dans plusieurs pays, la capacité à recueillir, analyser et mettre à disposition des données détaillées sur la situation de la gestion des forêts fait encore défaut. Apporter une assistance à ces pays afin de leur permettre d'améliorer la qualité des données sur la gestion des forêts devrait constituer une priorité pour la communauté internationale.

Disposer d'une image précise du DFP est un élément crucial pour pouvoir améliorer la gestion des forêts. Ce n'est pas le cas dans nombre de pays, et il conviendrait de toute urgence d'apporter une aide pour leur permettre de constituer leur DFP, si ce n'est déjà fait, et de mener un inventaire détaillé de ces surfaces. Cet aspect s'avérera d'autant plus critique dans le cas où des fonds significatifs seraient mis à disposition dans le cadre de la REDD+.

Une progression généralisée vers la GDF sous les tropiques se fera d'autant plus rapidement et sera d'autant plus solide si la GDF est considérée comme une affectation des terres compétitive au plan financier. Augmenter les rémunérations en contrepartie des services écosystémiques mondiaux que fournissent les forêts naturelles tropicales, y compris ceux liés à la séquestration et au stockage du carbone, devrait être une autre priorité pour la communauté internationale.

Il conviendrait d'encourager les pays membres à tirer parti des avancées recensées dans le présent rapport. L'OIBT continuera d'œuvrer avec ses nombreux partenaires en vue de les aider en la matière.

Références

- Coad L., Burgess, N.D., Bomhard, B. & Besancon, C. (2009). *Progress on the Convention on Biological Diversity's 2010 and 2012 Targets for Protected Area Coverage*. Un rapport technique destiné à l'atelier international de l'UICN « Looking to the Future of the CBD Programme of Work on Protected Areas », Ile de Jeju, République de Corée, 14-17 septembre 2009. PNUE-WCMC, Cambridge, RU.
- FAO (2010). *Évaluation des ressources forestières mondiales 2010*. Étude FAO : Forêts 163. FAO, Rome, Italie.
- Gibbs, H., Brown, S., Niles, J. & Foley, J. (2007). Monitoring and estimating tropical forest carbon stocks: making REDD a reality. *Environmental Research Letters* 2 (disponible à l'adresse <http://iopscience.iop.org/1748-9326/2/4/045023/fulltext>).

Remerciements

Les auteurs et l'OIBT remercient les personnes suivantes pour leurs précieuses contributions à la publication Situation de la gestion des forêts tropicales 2011 : O. S. Adedoyin, Chantal Adingra, Victor Kwame Agyeman, E. Collins Ahadome, Mario José Añazco Romero, Yumiko Arai, Varigini Badira, François Kapa Batunyi, Pradeepa Bholanath, Josefina Braña Varela, Amha Bin Buang, Ramon Carrillo Arellano, Yosenia Castellanos, Jean-Christophe Claudon, Irving Ricardo Díaz Halman, Richard Gbadoe Edjidomele, the late Bledée Enwol, Eduardo Enrique Escalante Fuentes, Mario Arturo Escobedo López, Veronica Galmez, Patrice Gouala, Henry Granados, Maria Cristina Guerrero, Rubén Darío Guerrero Useda, Karina Hernández, François Hiol Hiol, Sofia Hirakuri, Mohd Salehim Hj Ibrahim, Hawa Johnson, Gunther Joku, Pearl Jules, Rosemarie Jungheim, Adjumane Aime Kadio, Dike Kari, Roberto Kometter, Chris Kossowski, Prem Chand Kotwal, Nikhom Laemsak, Samuela Lagataki, Ann Larson, John Leigh, Qiang Li, Hour Limchun, Carlos Linares Bensimon, Ricardo Linares Prieto, Erica Lopez, Juliana Lorensi do Canto, Mette Loyche-Wilke, Koh Hock Lye, Hwan Ok Ma, N'Sitou Mabilia, Felix Magallon Gonzalez, Eduardo Mansur, Polycarpe Masupa-Kambale, Michael Maue, Claudia Maria Mello Rosa, Marlo Mendoza, Myat Su Mon, Saúl Benjamín Monreal Rangel, Josué Ivan Morales Dardon, Antonio Murillo, Georges N'Gasse, Namiko Nagashiro, Samuel Ebamane Nkoumba, Agung Nugraha, Melissa Núñez, Kwame Antwi Oduro, Femi Ogundare, Rafael Oqueli, Pablo Pacheco, Catherine Poitvin, Kanawi Pouri, Seepersad Ramnarine, Nhek Ratanapich, Alejandra Reyes, Ken Rodney, Martini Mohamad Safa'ee, Gabriel Samol, Khon Saret, Kim Sobon, Manoel Sobral Filho, Ty Sokhun, Rene Somopawiro, Suon Sovan, Hooi Chiew Thang, Raquel Thomas, Lombardo Tibaquirá Contreras, Patricia Tobón, Ivan Tomaselli, Pei Sin Tong, Wollor Topor, Gisela Ulloa, Ricardo Umali, Samreth Vanna, Joberto Veloso de Freitas, Tetra Yanuariadi, Tania Zambrano et Emmanuel Ze Meka..

Herold, M. (2009). *An Assessment of National Forest Monitoring Capabilities in Tropical Non-annex I Countries: Recommendations for Capacity Building*. Rapport final. GOF-C-GOLD Land Cover Project Office, Friedrich Schiller University, Jena, pour le Prince's Rainforests Project et le Gouvernement de Norvège.

Houghton, R. (2005). Aboveground forest biomass and the global carbon balance. *Global Change Biology* 11, 945–958.

GIEC (2007). *Bilan 2007 des changements climatiques*. Rapport du Groupe de travail III: L'atténuation du changement climatique. Quatrième rapport d'évaluation du GIEC. Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat, Genève, Suisse (disponible à l'adresse http://www.ipcc.ch/publications_and_data/ar4/wg3/en/ch9s9-4-1.html).

OIBT (2005). *Critères et indicateurs révisés de l'OIBT pour l'aménagement durable des forêts tropicales, modèle de rapport sur les C&I inclus*. No 15 de la Série Politique forestière OIBT. OIBT, Yokohama, Japon.

OIBT (2006). *Situation de l'aménagement des forêts tropicales en 2005*. OIBT, Yokohama, Japon.

OIBT (2009a). *Encouraging Industrial Forest Plantations in the Tropics: Report of a Global Study*. No. 33 de la Série technique OIBT. Août 2009. OIBT, Yokohama, Japon.

OIBT (2009b). La propriété des forêts d'Afrique. Un numéro spécial de *Actualités des forêts tropicales* (19:2) basé sur les résultats de la Conférence internationale sur le régime forestier, la gouvernance et l'entreprise dans le secteur forestier : nouvelles opportunités en Afrique centrale et de l'Ouest, qui s'est tenue à Yaoundé (Cameroun) en mai 2009.

OIBT (2010). *Examen annuel et évaluation de la situation mondiale des bois*. OIBT, Yokohama, Japon.

OIBT&RRI (2009). *Tropical Forest Tenure Assessment. Trends, Challenges and Opportunities*. OIBT, Yokohama, Japon et L'Initiative pour les droits et ressources, Washington, DC, États-Unis

Poore, D., Burgess, P., Palmer, J., Rietbergen, S. & Synnott, T. (1989). *No Timber Without Trees: Sustainability in the Tropical Forest*. Earthscan, Londres, RY.



Production de chicle et de bois dans un *ejido* certifié à Quintana Roo (à gauche : un arbre *Manilkara zapota* ; à droite un arbre *Swietenia macrophylla*). Photo : J. Blaser

PNUE-WCMC (2010). Spatial analysis of forests within protected areas in ITTO countries. Données préparées pour l'OIBT. PNUE-WCMC, Cambridge, RU.

Assemblée générale des Nations Unies (2007). Instrument juridique non contraignant concernant tous les types de forêts. Soixante-deuxième session, Second Comité, Point 54 de l'ordre du jour. Nations Unies, New York, États-Unis.



Photo : I. Fernandez

Jose Carlos Fernandez, Directeur des affaires internationales, Commission nationale mexicaine pour la foresterie (CONAFOR), a prononcé l'allocution suivante lors de la cérémonie de lancement de « Situation de la gestion des forêts tropicales 2011 » à Berne (Suisse) le 7 juin 2011.

C'est pour moi un honneur que d'être ici. Au nom du Ministre mexicain de l'environnement, j'aimerais exprimer toute ma gratitude à l'OIBT et au Gouvernement de la Suisse qui nous donnent l'occasion de nous joindre à vous afin de célébrer le lancement de l'étude sur la situation de la gestion des forêts tropicales 2011.

Nous félicitons l'OIBT pour ce document et remercions le Gouvernement suisse pour le rôle aussi prépondérant qu'il a joué par son appui à cette activité. Nous aimerions tout particulièrement saluer le travail de Jürgen Blaser, d'Alastair Sarre, de Duncan Poore et de Steven Johnson ainsi que celui de tous les contributeurs qui ont prêté leur assistance afin de préparer un rapport aussi exemplaire, valide et accessible.

Il importe plus que jamais de remédier simultanément à deux déséquilibres en vue de réaliser la GDF : la pauvreté et la dégradation de l'environnement. Au Mexique, nombreux sont les Mexicains parmi les plus indigents qui vivent dans des zones forestières, lesquelles fournissent une myriade de produits et services environnementaux, mais continuent toutefois de disparaître et d'être dégradées. C'est en veillant à ce que les forêts apportent à leurs habitants tous leurs avantages suivant des modes permettant de les pérenniser que nous y parviendrons en faisant d'une pierre deux coups. Voilà pourquoi il est aussi important de faire progresser la conservation et la gestion durable des forêts tropicales aussi bien au niveau local, que national ou international. Pour traiter les questions des modes de subsistance locaux, protéger la biodiversité et aider à l'adaptation au changement climatique et à son atténuation, les forêts tropicales demeurent un patrimoine naturel clé qui a besoin d'être administré de manière idoine.

Pour le Mexique, le rapport dévoilé aujourd'hui représente une contribution significative qui nous permet de mieux saisir la situation des forêts tropicales et les défis auxquelles elles sont confrontées. Je vais maintenant vous exposer les raisons pour lesquelles nous considérons que cette publication est extrêmement précieuse.

- **Responsabilisation sur le plan des progrès accomplis en matière de GDF** : le Mexique pense que les progrès qu'un pays accomplit en faveur de la GDF doivent être valides, démontrables et comparables afin de faire en sorte que nous jouions tous notre rôle dans l'administration de l'environnement mondial. Ce rapport représente une avancée en ce sens pour les trente-trois pays qui y figurent.
- **Le besoin de stimuler la collaboration** : si le rapport expose les nombreux défis auxquels se heurte la GDF, dont certains n'ont rien de nouveau, il décrit également quelques-uns des enseignements qui ont été dégagés ainsi que certaines approches innovantes qui sont employées. Ce faisant, ce rapport aidera à amorcer la coopération et à stimuler l'innovation en matière de politiques. Par exemple, au Mexique, la foresterie communautaire a une tradition fortement implantée et l'évolution de notre programme de rémunération des services environnementaux pourrait être partagée, et l'est déjà, avec d'autres pays. Ce type d'action peut et doit être élargi à l'échelle mondiale.
- **Favoriser des approches communes** : nous sommes ainsi enthousiasmés de constater que la 16e Conférence des Parties à la Convention sur le changement climatique, qui s'est tenue à Cancún en 2010, a jeté les bases d'un mécanisme REDD+ qui fournira des incitations

destinées à réduire la déforestation et la dégradation des forêts et à favoriser la mise en valeur des stocks de carbone, y compris par la gestion durable des forêts. Mais pour qu'il fonctionne, il nous faudra mettre en place des systèmes communs ayant pour but d'assurer le suivi et l'établissement de rapports sur les garanties, mais aussi des actions partagées dont l'objectif sera de mettre un terme à la disparition et à la dégradation des forêts et d'inverser cette tendance. Or, ce rapport peut précisément aider à concevoir des systèmes et des actions de ce type.

- **Incitations à l'amélioration** : nous sommes heureux de voir que ce rapport rend compte des nombreuses améliorations que présente la situation des forêts mexicaines, mais nous sommes tout aussi motivés pour traiter les problèmes rémanents, tels que le regroupement des surfaces sous GDF et l'expansion des marchés compétitifs pour les produits forestiers certifiés.

Exactement comme le Mexique a enregistré un renforcement significatif de ses politiques forestières, notamment au cours des dix dernières années, nous pensons que le changement climatique pourrait donner le signal d'un élargissement des efforts menés dans le monde en faveur des forêts et de leurs populations. Nous devons pleinement et rapidement tirer parti de cet élan. Notre vision de la REDD+ est qu'elle doit permettre de favoriser le développement rural durable et d'aligner les politiques d'une manière transversale pour y impliquer de multiples secteurs et niveaux de gouvernement suivant une démarche qui nous rapproche des stratégies de développement à faibles émissions de carbone. Nous vivons vraiment un moment palpitant pour les forêts.

J'aimerais terminer en disant que, fiers d'être membre de l'OIBT, nous félicitons l'Organisation à l'occasion de son 25e anniversaire et pour ce rapport, qui constituent deux événements marquants dignes de cette Année internationale des forêts.

À nos collègues suisses, j'aimerais également exprimer tous mes remerciements pour la vision dont ils font preuve en apportant leur appui à ce travail et à l'agenda mondial en matière de forêts. Nous avons été et resterons des alliés proches concernant les questions relevant des forêts, et nous réjouissons à la perspective de travailler à l'avenir sur des initiatives conjointes.

Je vous remercie de votre attention.

